



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

15^e séance plénière

Mardi 2 octobre 2001, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 166 de l'ordre du jour (*suite*)

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Rapport du Secrétaire général (A/56/160 et Corr. 1 et Add. 1)

M. Pradhan (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Cette année, l'Assemblée générale se tient dans des circonstances exceptionnellement graves à New York pour examiner le point de l'ordre du jour consacré au terrorisme. D'emblée, je voudrais m'associer aux autres orateurs pour remercier le maire de New York, Rudolph Giuliani, qui a pris le temps, avec un emploi du temps difficile et extrêmement chargé et les devoirs qui l'appellent, de rendre une visite historique à l'ONU et d'intervenir devant l'Assemblée générale. Ma délégation, comme un grand nombre d'autres, a été émue par l'appel qu'il a lancé à la communauté internationale à lutter sans ambiguïté contre le terrorisme. Son discours a eu un immense impact. Nous remercions le maire pour la manière exceptionnelle dont il dirige la ville qui nous accueille, ainsi que la façon extrêmement humaine et l'efficacité avec laquelle il mène les opérations de sauvetage et de redressement dans la zone sinistrée. C'est effectivement l'heure la plus sombre de l'histoire de notre ville d'accueil, et le rôle de premier plan qu'a joué le Maire a été absolument fondamental.

Au début de nos délibérations sur le terrorisme, ma délégation voudrait, encore une fois, présenter les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple du Bhoutan au Gouvernement et au peuple des États-Unis. Les attentats contre les tours jumelles et le Pentagone, ainsi que l'écrasement en Pennsylvanie d'un avion détourné, nous ont tous choqués et horrifiés.

Il est satisfaisant de constater qu'en ces temps particulièrement éprouvants, nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous rassemblons pour mobiliser nos efforts dans la lutte contre le terrorisme. Tandis que le cadre juridique international est mis en place et sert de base à ces efforts, la coopération sur le plan du renseignement, l'intensification de la collecte, de l'échange et de l'analyse de renseignements, ainsi qu'une action préventive opportune, permettront dans une large mesure de prévenir les actes terroristes. C'est une tâche qu'il faut entreprendre avec vigueur, en unissant nos forces.

Il y a également la guerre de longue haleine contre le terrorisme. La question est de savoir comment procéder. C'est de toute évidence une tâche ardue, voire imprévisible. Ce combat contre le terrorisme, comme l'a déclaré le Président des États-Unis, Georges W. Bush, doit être mené sur plusieurs fronts.

L'un des principaux fronts serait de lutter contre les croyances et les organisations extrémistes qui justifient la violence et le meurtre en invoquant des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



raisons politiques et, malheureusement, des croyances religieuses dévoyées. Une fois de plus, ces justifications, et c'est regrettable, s'attirent le soutien et la sympathie de certains groupes dans des pays qui, parfois, souscrivent à de telles activités, les soutiennent et les favorisent, ou ferment les yeux sur elles du fait de pressions politiques ou autres.

S'agissant de terrorisme, nous sommes extrêmement préoccupés par les croyances et les mentalités dont témoignent les actes terroristes et qui poussent certains à perpétrer des actes qui entraînent la mort d'innocents et perturbent le bon fonctionnement des sociétés, sur les plans économique, culturel et politique.

Nous avons peur que la coexistence pacifique, principe fondamental de la Charte des Nations Unies et du Mouvement des pays non alignés, ne soit totalement oubliée. Nous craignons pour la survie de toutes les civilisations du monde, que nous chérissons. Nous redoutons que le développement économique, auquel s'attachent nos coeurs et nos esprits, dans un effort visant à éliminer la pauvreté, endiguer le fléau mondial du VIH/sida et élever le niveau de vie de nos populations, ne soit gravement menacé. Par-dessus tout, nous souscrivons à la coexistence pacifique et à la tolérance. Nous ne demandons rien de moins aux autres pays et nations.

Les enquêtes auxquelles ont procédé jusqu'à présent les États-Unis, d'autres pays et organisations, révèlent l'emprise tentaculaire de la terreur, partout dans le monde. Sa force et son champ d'action semblent grandir de jour en jour, de même que – fait plus surprenant – des individus souhaitent se donner à ce type d'activités et sacrifier leur propre vie. Cela s'explique sans aucun doute par le fait que les croyances extrémistes sont inculquées au moyen d'un lavage de cerveau. Nous avons été alarmés d'apprendre l'existence de prétendus camps d'entraînement en Afghanistan et dans d'autres pays. Quel degré d'inhumanité peut-on atteindre?

Avant les attentats terroristes aux États-Unis, les Taliban ont réduit en poussière des statues bouddhistes antiques d'Afghanistan qui étaient en fait un précieux patrimoine culturel et historique des Afghans eux-mêmes, et aussi du monde. Les appels qui ont été lancés par les personnes civilisées partout dans le monde, y compris dans un grand nombre de pays musulmans frères, ont demandé aux Taliban de

respecter les sentiments des bouddhistes ainsi que ceux de la communauté internationale. Mais, comme nous le savons tous, ces appels n'ont pas été entendus.

Comment la coexistence pacifique est-elle possible dans de telles circonstances? Comment la coexistence pacifique est-elle possible lorsque certains individus à l'esprit déformé ont le sentiment d'être supérieurs par rapport au reste de la planète et travaillent à leur propre destruction? Ce sont des questions essentielles auxquelles nous devons trouver des réponses.

Même si nous avons condamné à titre individuel les attentats terroristes et adopté à titre collectif les résolutions à la fois au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, ceci donne un réconfort faible, voire inexistant, aux milliers de victimes, à ceux qui ont perdu des proches ou des parents, et à ceux dont la vie a été transformée à jamais du fait de ces attentats odieux.

Ce que la communauté internationale doit maintenant manifester c'est la volonté politique requise et un engagement renouvelé de lutter contre cette menace. Aujourd'hui, les terroristes ont utilisé des avions comme des missiles guidés par des humains; demain, ils utiliseront des armes chimiques, biologiques, voire nucléaires. Ce sont des armes de destruction massive qui rayeront de la carte des villes et des populations entières. Nous devons donc mettre en oeuvre des efforts soutenus et vigoureux afin de trouver une stratégie mondiale de lutte et d'élimination du terrorisme. Il sera essentiel de prendre des initiatives préventives, basées sur des informations solides.

Le Bhoutan a connu sa part de terrorisme. Malgré nos ressources limitées, nous avons toujours adopté une position très ferme contre ces activités. Nous avons un cadre juridique adéquat pour traduire en justice ceux qui se rendent coupables de tels crimes. Nous sommes en train d'accroître nos capacités de lutte contre cette menace. Mais surtout, le peuple du Bhoutan tout entier, quelles que soient l'origine ethnique, l'appartenance religieuse ou la culture de chacun, s'est uni pour lutter contre ce fléau.

Dans notre région de l'Asie du Sud, le terrorisme fait rage depuis de nombreuses années. Même nous, habitants des montagnes reculées de l'Himalaya, n'avons pas été épargnés. Dans un effort visant à l'enrayer conjointement, les sept pays de l'Asie du Sud

ont adopté, en 1987, la Convention régionale sur la répression du terrorisme de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Le Bhoutan est un État partie à cette convention.

Je voudrais terminer mon exposé par une citation du poète anglais du XVI^e siècle, John Donne, qui a exprimé ces pensées avec éloquence :

« Aucun homme n'est une île se suffisant à elle-même; tout homme est partie du continent, une partie du tout ... la mort de tout homme me diminue, car je fais partie de l'humanité; donc n'envoie jamais de messager pour savoir pour qui sonne le glas; il sonne pour toi ».

M. Zackheos (Chypre) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer réaffirmer le profond chagrin éprouvé par ma délégation et notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple des États-Unis face à la calamité qui les a frappés, et condamner sans équivoque ces actes criminels et barbares, que nous considérons comme une attaque à l'encontre de toute l'humanité. Notre sympathie va aussi aux familles des victimes et à tous les pays dont des ressortissants ont péri ou sont portés disparus après cette attaque odieuse contre les principes fondamentaux de la civilisation.

La date du 11 septembre restera dans l'histoire non seulement comme un jour d'infamie, mais aussi comme le jour où la communauté internationale fut pénétrée de l'énergie de s'attaquer à ce fléau une fois pour toutes et de l'éliminer de la planète. À cette fin, des efforts soutenus de longue haleine devront être entrepris à tous les niveaux : national, régional et international. Ce phénomène à aspects multiples ne peut être attaqué et contenu que par une action efficace menée sur plusieurs fronts. C'est un phénomène qui transcende les frontières nationales, qui dépasse les religions, les cultures et les civilisations. C'est la raison pour laquelle il est impératif de l'aborder sous un angle mondial et multilatéral. La responsabilité principale de la lutte contre le terrorisme incombe indéniablement à l'Organisation des Nations Unies qui, à travers le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, a réagi immédiatement aux événements perturbent du 11 septembre avec détermination, en adoptant les résolutions pertinentes d'il y a presque deux semaines, et plus particulièrement la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, adoptée vendredi dernier.

La lutte contre le terrorisme doit rassembler toute l'humanité et ne doit pas devenir la victime d'un processus de politisation ou de considérations éphémères. Chypre rejette catégoriquement toute tentative et toute tendance à établir une équivalence entre terrorisme et monde arabe ou musulman. À cet égard, nous saluons les efforts remarquables déployés par le Président George W. Bush pour sauvegarder la culture de tolérance et de multiculturalisme, qui est la pierre angulaire de la société américaine et la source de sa force.

Le Gouvernement chypriote s'est rallié aux conclusions et au plan d'action de la réunion extraordinaire du Conseil européen du 21 septembre, et ma délégation a souscrit à la déclaration faite plus tôt durant ce débat par le Représentant permanent de la Belgique, au nom de l'Union européenne.

Chypre partage entièrement le point de vue de l'Union européenne et d'autres, selon lequel il est nécessaire de procéder à une mobilisation internationale contre le terrorisme sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Nous convenons également avec l'Union européenne de la nécessité pour la communauté internationale d'oeuvrer de concert pour prévenir et résoudre les conflits régionaux, comme la situation au Moyen-Orient et à Chypre. La solution du problème de Chypre ramènera la stabilité dans l'est du bassin méditerranéen, ouvrira une nouvelle ère dans les relations entre la Grèce et la Turquie et renforcera donc la lutte antiterroriste. Nous appuyons aussi l'intégration de tous les pays dans un système mondial équitable de sécurité, de prospérité et de développement, comme condition préalable à l'établissement d'une solide communauté luttant contre le terrorisme.

Nous réaffirmons notre engagement d'unir nos forces avec tous les gouvernements dans la lutte pour éliminer le fléau que représente le terrorisme international. Cette détermination a été expressément affirmée au plus haut niveau, avec l'assurance que toutes les mesures pratiques seraient prises en coopération avec la communauté internationale et conformément aux obligations découlant des traités internationaux pertinents auxquels nous avons adhéré. Chypre a ratifié ou a adhéré à neuf des 12 conventions internationales relatives au terrorisme international, y compris les trois conventions fondamentales relatives au terrorisme : la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif; la

Convention internationale contre la prise d'otages; et la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques. En outre, il est l'un des 44 signataires de la convention la plus récente ou Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, dont la ratification suivra dans le très proche avenir.

Chypre appuie également les efforts visant à l'établissement d'une convention générale relative au terrorisme international, qui renforcerait la capacité de la communauté internationale de réagir plus efficacement à ce phénomène effroyable. Nous espérons que les négociations en cours dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies s'achèveront bientôt, afin que l'Assemblée générale puisse prendre les mesures nécessaires pour sa mise en oeuvre.

Les attentats terroristes du 11 septembre ont donné l'alarme pour tout le monde. Ils ont mis en lumière, de la manière la plus brutale et odieuse qui soit, notre vulnérabilité et le caractère aveugle du terrorisme. Ces événements nous ont montré qu'il était impératif de revoir la sécurité et les autres mesures existantes. Je voudrais informer l'Assemblée que le Conseil des ministres de Chypre a approuvé, le 20 septembre, une proposition globale visant à mettre en place un groupe de travail chargé de la lutte contre le terrorisme international, notamment les ventes illégales d'armes et leur courtage. Ce groupe aura l'autorité, entre autres, d'enquêter, selon les informations et les soupçons, sur les activités, les agissements, les opérations et transactions des sociétés enregistrées à Chypre et sur les avoirs et les comptes de toute personne qui pourrait être impliquée dans les activités qui favorisent le terrorisme, sont, par exemple, la vente illégale d'armes, la participation financière et le transbordement illégaux. Ce groupe aura également l'autorité de prendre toutes mesures jugées nécessaires, telles que le gel de avoirs et/ou des comptes bancaires, la révocation de licences de sociétés et la confiscation de cargaisons.

Dans le monde nébuleux du terrorisme, l'une de nos principales tâches concerne son financement, lequel exige une constante vigilance de tous les pays afin que leurs institutions financières ne puissent être utilisées par les réseaux terroristes, qui sont très souvent liés à des cartels criminels internationaux comme, par exemple, ceux qui sont impliqués dans le

trafic de drogues et d'armes. Consciente des dangers associés à son statut de principal centre financier régional, Chypre a depuis longtemps mis en place un régime strict de lutte contre le blanchiment de l'argent. Selon l'*International Control Strategy Report* du Département d'État des États-Unis,

« la Banque centrale a mis en place un cadre réglementaire strict visant à prévenir les abus au sein du secteur offshore ».

Ce rapport signale la coopération entre Chypre et les États-Unis dans la lutte contre ce phénomène international croissant. L'année dernière, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de l'argent a procédé à une évaluation du régime de lutte contre le blanchiment de l'argent de Chypre en appliquant 25 critères. Chypre n'a pas été identifiée comme l'un des pays non enclins à coopérer dans la lutte contre le blanchiment de l'argent, et le rapport indique clairement que Chypre possède un système global de lutte contre le blanchiment de l'argent.

Je souhaiterais également signaler que, malgré l'importance de notre secteur bancaire offshore, le Forum sur les pratiques fiscales dommageables de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques n'a pas inscrit Chypre sur une liste des paradis fiscaux publiée en juin dernier. En outre, le Fonds monétaire international, dans son récent rapport sur l'évaluation du contrôle bancaire dans le secteur offshore, publié en juillet de cette année, a fait des commentaires positifs sur Chypre.

Pour terminer, nous réitérons la détermination de la République de Chypre à appuyer la lutte universelle contre le terrorisme, qui n'est rien d'autre qu'une attaque contre la civilisation visant à semer la terreur dans notre conscience collective. Nous réaffirmons notre détermination, fermement convaincus que pour sauvegarder la civilisation telle que nous la connaissons, il importe de s'entraider dans cette bataille commune.

M. Paolillo (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous avons sous-estimé la capacité du terrorisme à s'infiltrer subrepticement dans nos frontières et nos villes. Nous avons sous-estimé son pouvoir meurtrier et destructeur. Nous avons sous-estimé la force avec laquelle la haine peut conduire un terroriste à une folie homicide qui ne connaît aucune limite. Aujourd'hui, nous payons le prix de notre échec à anticiper ces événements.

Le 11 septembre, nous avons commencé à y voir plus clair. Nous n'avons pas vu le visage de l'ennemi, mais nous savons qu'il peut être identifié. Nous ne savons pas où le trouver, mais nous savons qu'il est parmi nous. Nous ne savons pas ce qu'il recherche, mais nous savons qu'il est prêt à frapper à tout moment. Le 11 septembre, nous avons découvert avec stupeur dans quels abîmes de dégradation criminelle peut descendre le terrorisme et jusqu'à quel point nous sommes désarmés pour lui faire face.

Notre objectif, aujourd'hui, doit être d'empêcher que d'autres mardi noirs ne se reproduisent. Nous devons annihiler la terreur de la surface de la Terre. Nous devons commencer à agir immédiatement, ici et maintenant. Les mesures approuvées récemment par le Conseil de sécurité, et que l'Uruguay s'engage à respecter, de même que les nombreuses conventions, déclarations et résolutions que nous avons adoptées, ne constituent qu'une partie de la réponse. Il nous faut faire davantage, individuellement ou collectivement, par l'entremise de cette Assemblée générale. Nous devons, entre autres, ratifier ou adhérer aux conventions existantes sur le terrorisme, promouvoir le strict respect des dispositions de ces conventions, accélérer la conclusion d'instruments de lutte contre le terrorisme actuellement en cours de négociation en vue d'assurer leur entrée en vigueur rapide.

Il nous faut envisager la possibilité de négocier une convention qui définisse comme délit international qui engage la responsabilité pénale des personnes, le fait que des gouvernements abritent des terroristes ou tolèrent des activités terroristes sur leurs territoires. Nous nous devons de renforcer la coopération judiciaire en matière de terrorisme grâce, notamment, à la reconnaissance réciproque de sentences judiciaires relative au terrorisme et de promouvoir l'adoption d'une législation nationale sur le terrorisme, établissant des procédures et mécanismes permettant d'identifier, d'incarcérer, de juger et de punir les terroristes.

Dans les pays possédant déjà une législation appropriée, nous devrions envisager la possibilité d'imposer des peines plus sévères sur les auteurs d'actes terroristes, à l'exclusion de la peine de mort. Nous devons également simplifier les procédures d'extradition des personnes accusées de terrorisme, et renforcer la coopération internationale pour aider les États à mettre au point des techniques et stratégies de lutte contre le terrorisme, y compris des mesures visant à le prévenir.

Dans le cadre des Nations Unies, nous devons établir un organisme chargé de recevoir, centraliser et diffuser des informations relatives au terrorisme, notamment l'information fournie par les gouvernements sur le respect de leurs obligations internationales en matière de terrorisme. À cet égard, je souhaiterais informer l'Assemblée que la semaine dernière, les pays membres du Marché commun du Sud (Mercosur) ont décidé de créer un groupe de travail permanent pour organiser et évaluer les actions communes et coordonnées entreprises contre le terrorisme par les quatre pays membres du Mercosur, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

Il nous faut prévoir l'obligation pour les États de transmettre au groupe susmentionné toutes les informations sur les terroristes, les activités terroristes et les mesures prises par l'État pour prévenir ou éliminer ces activités, ainsi que des renseignements sur la législation nationale promulguée et le respect des obligations et engagements internationaux en la matière. Nous devons également établir des mécanismes permettant de contrôler strictement l'accès aux armes classiques, aux armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et bactériologiques par des entités non étatiques.

M. Botnaru (République de Moldova), Vice-Président, assume la présidence.

En mettant en oeuvre ces mesures, nous devons nous souvenir que nos gouvernements assument l'énorme responsabilité de protéger leurs peuples contre le terrorisme. Nous devons donc commencer sans retard à exécuter notre mission afin de mettre fin dès que possible à cette ère de terreur.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Le terrorisme est une menace mondiale. Les événements tragiques du 11 septembre ont vraiment choqué et indigné la communauté internationale. Ils ont montré la portée et l'ampleur de notre vulnérabilité commune – la vulnérabilité de chacun d'entre nous face au barbarisme et à l'inhumanité d'une réponse perverse à l'injustice et l'exclusion.

Qu'il me soit tout d'abord permis de reprendre les paroles de condamnation et de sympathie du Président Khatami dans son message du 11 septembre :

« Au nom de la nation et du Gouvernement iraniens, je condamne les détournements d'avions et les attaques terroristes sur les centres publics

de villes américaines, qui ont coûté la vie à un grand nombre d'être humains innocents. J'exprime ma profonde sympathie à la nation américaine, surtout à ceux qui ont souffert de ces attaques, et aussi aux familles des victimes. Le terrorisme est voué à l'échec, et la communauté internationale doit prendre des mesures efficaces pour l'éliminer. »

Dans ces circonstances tragiques, la sympathie est la seule réponse humaine. Nous ne pouvons que mettre de côté nos divergences et partager la douleur et l'angoisse non seulement des milliers de familles qui ont perdu des êtres chers, mais d'une nation entière qui a été traumatisée par l'horreur de ce crime. Se sentir ému et furieux est tout à fait humain; mais nous avons d'une réflexion collective approfondie et de beaucoup de sagesse collective pour trouver une réponse rationnelle et bien pesée – une réponse qui devrait se focaliser non seulement sur ce crime odieux, mais sur le terrorisme en général, quels que soient le moment et l'endroit où il survient, et surtout sur les causes profondes de l'injustice et de l'exclusion qui peuvent être exploitées par des démagogues pour infliger tant de mal à des êtres humains innocents.

Ceci exige de la vision et une volonté politique sérieuse et la participation et la coopération actives de tous. En tant que menace mondiale, le terrorisme appelle une réponse mondiale, fondée sur l'inclusion, l'équité et la légitimité internationale. La réponse à une tragédie provoquée par une haine aveugle ne saurait être un châtement aveugle qui mettrait de nombreuses vies innocentes en danger; elle doit se concentrer sur la traduction en justice des coupables. On ne doit pas laisser les terroristes avoir l'initiative ou dicter notre réponse.

Le terrorisme est un produit odieux d'une conception dépassée des relations internationales. Cette conception était basée sur la « volonté de puissance » et l'arrogance qui y était liée, c'est-à-dire sur le principe selon lequel « la raison du plus fort est toujours la meilleure ». Alors que la puissance prévalait, l'injustice dominait et la haine fleurissait, et certains des dépossédés devenaient enclins à recourir à la terreur et la violence. Nous devons éliminer le terrorisme en changeant la mentalité dominante qui a fourni un terrain fertile à l'essor de cette menace. Tous ceux qui veulent réellement lutter contre le terrorisme, surtout s'ils occupent une position de pouvoir au niveau mondial, feraient bien de ne pas recourir à des

déclarations et des politiques émanant d'émotions mêlées à l'arrogance du pouvoir, qui ne peuvent que renforcer la mentalité qui a engendré le terrorisme.

La communauté internationale s'est éloignée de cette conception pour en adopter une nouvelle basée sur l'égalité, le partage des enjeux et la dispersion du pouvoir. Les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et la décision de l'Assemblée de proclamer cette année Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations reflètent la volonté de la communauté internationale d'avancer vers cette nouvelle attitude. Qu'il me soit permis de citer la version finale d'un livre à paraître qui a été rédigé par un groupe de personnes éminentes choisies par le Secrétaire général pour définir les paramètres d'une nouvelle conception du dialogue entre les civilisations :

« L'existence de dangers communs – en fait, le terrorisme – a créé cette égalité dans la vulnérabilité qui semble supplier que la réponse soit une adhésion plus forte à des normes communes, un comportement commun et des valeurs communes, car les dangers dont nous parlons ... ne peuvent être minimisés que par une alliance universelle de règles de comportement et de valeurs.

Le dialogue met tout le monde sur un pied d'égalité ... puisqu'il s'agit d'un processus par lequel nous acceptons, autant que nous voulons être acceptés. Nous incluons, autant que nous voulons être inclus. Nous écoutons, autant que nous voulons être écoutés.

Dans ces termes, le dialogue peut peut-être en fin de compte déboucher sur une nouvelle conception des relations mondiales parce qu'il conteste l'ancien modèle d'hégémonie, les politiques de la puissance – en d'autres mots, de « la raison du plus fort » ... le dialogue peut être un cadre où l'on accorde au plus faible le privilège d'être entendu, et où le plus fort estime nécessaire de présenter ses arguments aux autres. »

Cette Organisation et cet organe représentent un mécanisme unique pour mobiliser la communauté internationale afin de s'attaquer aux racines du terrorisme. Ma délégation s'associe entièrement aux commentaires faits par le Secrétaire général dans son remarquable éditorial publié par *The New York Times*, selon lesquels

« L'Organisation des Nations Unies ... représente l'enceinte nécessaire pour construire une coalition universelle, et peut assurer une légitimité mondiale à la réponse à long terme au terrorisme. »

C'est, en effet, un mécanisme efficace qui peut faire appel aux ressources et aux capacités de chacun des États Membres dans un cadre réglementé et non discriminatoire, forgeant ainsi un consensus international dans la lutte contre le terrorisme.

La République islamique d'Iran est tout à fait prête à participer et à contribuer activement à une campagne mondiale contre le terrorisme dirigée par l'ONU. Dans sa lettre du 16 septembre au Secrétaire général, le Président Khatami a proposé que des négociations globales et inclusives commencent pour définir des stratégies et des politiques mondiales concrètes et sérieuses pour éliminer la menace du terrorisme. Il a également demandé qu'on convoque le plus vite possible un sommet mondial pour prouver et consigner le très haut degré de volonté politique internationale d'extirper le terrorisme.

À notre avis, l'Assemblée générale devrait envisager une démarche à plusieurs facettes envers le terrorisme, qui devrait inclure en tant qu'un de ses éléments les plus importants, un cadre juridique global. Dans ce contexte, nous devons définir des critères objectifs qui permettraient à la communauté internationale d'identifier et combattre le terrorisme, quels qu'en soient les victimes ou les coupables. La légitimité, ainsi que la viabilité de la lutte mondiale contre le terrorisme, repose sur le fait d'appliquer à tous un ensemble de normes unique. Il n'est pas acceptable que des types d'alliance, plutôt qu'un engagement véritable dans les activités terroristes, deviennent le facteur déterminant. Ainsi, la crédibilité de la campagne contre le terrorisme est gravement compromise si les politiques et pratiques conçues pour provoquer la terreur et la crainte dans l'ensemble du peuple palestinien ne suscitent qu'un silence consentant, tandis que la résistance face à l'occupation étrangère et au terrorisme d'État est présentée au gré des convenances comme d'inspiration diabolique.

Un cadre juridique global doit également comprendre des directives appropriées pour une démarche rationnelle et fondée sur des normes, afin qu'aucun terroriste, quel que soit le lieu où il commet ses actes de terrorisme, ne puisse trouver refuge, appui,

financement ou possibilité de recrutement auprès des membres de la communauté internationale.

Nous estimons que le Comité spécial créé par l'Assemblée générale et le groupe de travail de la Sixième Commission devraient accélérer leurs efforts pour préparer les documents juridiques nécessaires afin qu'ils soient adoptés lors du sommet mondial proposé. Le projet de convention globale sur la lutte contre le terrorisme international est certainement l'un des documents appropriés que devraient considérer le Comité spécial et le groupe de travail. Nous devons chercher à parvenir à un consensus sur les questions clefs relatives à la Convention proposée et préparer la voie à son adoption.

Toutefois, les travaux de l'Assemblée générale sur les cadres juridiques ne devraient pas nous faire perdre de vue les questions fondamentales de la prévention des conflits et des stratégies politiques, sociales et économiques appropriées pour s'attaquer à la mentalité qui fait naître le terrorisme, ainsi qu'aux causes profondes qui le nourrissent.

Le terrorisme n'est pas lié à une religion, une nationalité ou une origine ethnique. En fait, il s'agit de la négation de tout ce que représentent les religions. Les tentatives d'attribuer les actes récents de terrorisme et de violence à une interprétation faussée de l'islam sont non seulement dangereuses, mais aussi tout à fait erronées. L'intolérance, l'extrémisme et la violence n'ont aucune place dans l'islam ni parmi ses adhérents. Nous ne devons pas prétendre accorder une quelconque légitimité à ces actes en les associant même à une interprétation malavisée de l'islam, religion qui condamne catégoriquement le meurtre d'une seule personne innocente, en le mettant sur un pied d'égalité avec un acte de génocide visant l'humanité tout entière. Dans son discours du 17 septembre, le dirigeant de la République islamique d'Iran a clairement énoncé la position de l'islam, lorsqu'il a dit :

« Le meurtre d'innocents, où qu'ils se trouvent et avec n'importe quelle arme, que se soit des missiles à longue portée ou des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, perpétré par tout organisme, pays ou individu, est rejeté et condamné catégoriquement. »

Plus récemment, dans son discours du 26 septembre, l'ayatollah Khamenei a affirmé que la lutte contre le terrorisme est une responsabilité religieuse pour tous les musulmans, qui équivaut à un jihad, et a demandé

au monde musulman de faire fonction de chef de file dans une campagne sérieuse et globale pour éliminer le terrorisme. Partout dans le monde islamique, les docteurs de la foi ont adopté des positions similaires.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les événements du 11 novembre ont donné naissance à une nouvelle vague de haine et d'intolérance contre les musulmans et les Arabes. Des tendances troublantes se sont dégagées, qui pourraient provoquer un affrontement entre civilisations et empêcher la tenue d'un dialogue au niveau national et international. L'événement récent ne doit pas être utilisé pour stimuler davantage des perceptions erronées, des stéréotypes et des préjugés. En outre, profiter de cette catastrophe, comme lorsque l'on parle d'un affrontement entre l'islam et l'Occident ou de l'oppression croissante du peuple palestinien par Israël, ne ferait qu'en exacerber et aggraver les dimensions et les conséquences amères et inhumaines.

Je voudrais terminer en citant encore une fois un extrait du projet du Groupe de personnalités éminentes du Dialogue entre les civilisations :

« Les attentats terroristes tragiques du 11 septembre rendent l'appel en vue d'un dialogue entre les civilisations encore plus pressant... Que nous nous dirigeons vers un affrontement entre civilisations ou vers une plus grande solidarité humaine face à ceux qui tuent des innocents simplement parce qu'ils sont différents, le choix incombe à chacun de nous. Ce choix n'est ni prédéterminé ni inéluctable; c'est la raison pour laquelle chacun d'entre nous, individuellement, fait un choix et assume sa propre responsabilité. Nous pouvons permettre à la petite minorité de l'emporter et de nous entraîner dans un conflit constant à tous les niveaux; ou nous pouvons élargir la coalition de ceux qui respectent mutuellement la dignité et l'humanité de chacun d'eux, qui apprécient la vie des membres de leurs familles au même prix que la vie des autres êtres humains qui vivent à l'autre bout de la terre. »

M. Mangoaela (Lesotho) (*parle en anglais*) : Les événements du 11 septembre nous ont tous choqués et attristés. Même si les horribles attentats terroristes contre le World Trade Center et le Pentagone, ainsi que celui survenu en Pennsylvanie, ont été exécutés sur le sol américain, leurs effets ont touché tous les membres

de la communauté internationale et poussé les organes législatifs de l'ONU à adopter la résolution 56/1 de l'Assemblée générale et la résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité le lendemain des événements. Nous sommes donc reconnaissants que ces séances aient été convoquées à un moment difficile, et nous nous associons aux autres nations du monde entier éprises de paix pour offrir nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis ainsi qu'aux familles de ceux qui ont perdu la vie. Nous présentons également nos sincères condoléances aux familles de tous les autres pays qui ont perdu des ressortissants lors de ces attentats.

Nous rendons hommage à ceux qui, au milieu d'une telle dévastation, ont déployé des efforts de secours sans relâche. Tout au long de cette épreuve, le peuple américain a démontré sa résistance en s'engageant à reconstruire et en rassurant sur leur sécurité ses concitoyens terrifiés, ainsi qu'en se protégeant contre de nouvelles attaques.

Parfois, les occasions se présentent d'elles-mêmes de façon unique et souvent douloureuse. Aussi douloureux qu'aient été les événements des trois dernières semaines, ils ont offert à la communauté internationale une occasion de s'unir en vue de mettre un terme au fléau du terrorisme. Il ne peut pas y avoir de justification pour des attaques non provoquées contre des civils innocents. La communauté internationale doit renforcer la primauté du droit pour contrer le terrorisme afin que ceux qui conçoivent, organisent et commettent ces actes, comme ceux qui appuient, financent ou facilitent l'exécution de ces actes lâches, puissent être tenus responsables. Étant donné que les actes criminels de terrorisme ne respectent pas les frontières, l'application du droit pénal dans ces cas ne saurait relever de la compétence exclusive des États.

À cet égard, il convient de noter qu'une nouvelle institution, la Cour pénale internationale qui doit être créée bientôt, sera en mesure de lancer des poursuites dans le cas du type de crime contre l'humanité commis il y a trois semaines. Cette Cour fera partie d'un projet plus vaste visant à instaurer la paix et la justice pénale internationales en punissant les graves violations du droit comme celles dont nous venons d'être les témoins.

Ces attentats violents contre des civils innocents de plus de 80 pays soulignent la nécessité d'une

coopération internationale pour mettre en place rapidement une institution de justice pénale internationale qui dispensera la justice en tenant pour responsables les individus qui ciblent des civils innocents, au mépris total des normes humanitaires de la guerre.

Tous les États devraient donc étendre leur coopération concrète au mécanisme de justice pénale internationale si nous voulons éliminer la violence aveugle contre des innocents.

Mais, bien entendu, il y a bien d'autres façons de lutter contre le terrorisme, à tout moment et quels qu'en soient les auteurs. Le terrorisme représente non seulement une menace mondiale, mais aussi une menace à la paix et à la sécurité internationales. Aucun pays ne saurait espérer sortir vainqueur seul de la guerre contre le terrorisme; c'est pourquoi il est indispensable de renforcer la coopération internationale si nous voulons gagner cette guerre.

Le Conseil de sécurité, encore une fois, a fait la preuve de sa détermination de combattre le terrorisme en adoptant à l'unanimité la résolution 1373 (2001). Une pleine application de cette résolution est de la plus haute importance. L'Assemblée générale doit approuver au plus vite l'élargissement du mandat du Service de la prévention du terrorisme au Centre de prévention de la criminalité internationale et fournir à ce Service les ressources nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat de manière efficace.

Après les attentats perpétrés contre les ambassades des États-Unis au Kenya et en Tanzanie, et les attaques du 11 septembre, il paraît désormais évident que les groupes terroristes ne reculeront devant rien pour parvenir à leurs objectifs, c'est-à-dire attirer l'attention sur eux par l'atrocité même de leurs tactiques. Nos efforts pour lutter contre cet ennemi invisible sont gênés par le fait que les groupes terroristes ne possèdent pas d'économie visible, pas de territoires et pas de population identifiable. Ils sont donc moins vulnérables aux sanctions internationales. Les progrès technologiques rendent plus difficile l'identification de leurs réseaux secrets et de leurs faux documents, ainsi que la surveillance de transbordement de fret par le biais de sociétés de paille. La sensibilisation du public à la nature et à la portée du terrorisme international et les liens de celui-ci avec le crime organisé et le trafic de drogues, entre autres

choses, est ainsi devenue une priorité urgente pour la communauté internationale.

Maintenant que nous vivons dans un monde où les actes de terrorisme sont devenus communs, il ne paraît plus incroyable d'imaginer que des groupes terroristes acquièrent et utilisent des armes de destruction massive, ce qui aurait des conséquences dévastatrices pour l'ordre mondial. La nature aveugle de ces armes et leur capacité extraordinaire de destruction multiplient les défis et les menaces auxquels nous faisons face.

Le Comité spécial créé par l'Assemblée générale pour élaborer une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire s'est efforcé sans succès, au cours des ans, de régler les questions en suspens relatives au projet de convention. L'achèvement des négociations portant sur cette convention et sa présentation à l'Assemblée générale au cours de la présente session sont désormais devenus un impératif.

Un certain nombre de conventions internationales contre le terrorisme qui donnent aux tribunaux nationaux les moyens de poursuivre et d'extrader des terroristes présumés ont été élaborées au cours des ans. Toutefois, comme toute loi, un traité dont l'application n'est pas imposée devient inutile. L'adhésion universelle à ces instruments est essentielle à la lutte contre le terrorisme mais, malheureusement, la plupart de ces conventions importantes sont restées lettre morte, d'où l'urgence de prendre des mesures pour mieux faire connaître ces instruments, pour encourager les États à les signer et à les ratifier et pour aider à les faire appliquer quand il le faut.

La consolidation de tous les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, afin de combler toutes les lacunes et fermer toutes les échappatoires existantes sera nécessaire pour permettre aux organismes chargés d'appliquer la loi de coopérer de façon efficace et pour que les tribunaux nationaux puissent enquêter sur ces crimes et les poursuivre. Il est donc impératif que le Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale achève ses négociations sur le projet de convention générale sur le terrorisme international et présente cette convention à l'Assemblée générale pour adoption.

Il est nécessaire de mener d'urgence à terme l'examen de la question de la tenue d'une conférence de haut niveau sous les auspices de l'ONU pour

formuler une réaction organisée commune de la communauté internationale au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. La Sixième Commission devrait terminer l'examen de cette question au cours de la présente session et présenter ses recommandations à l'Assemblée sans plus attendre.

Le Lesotho appuie pleinement tous les efforts de la communauté internationale pour combattre et éliminer le terrorisme international. Alors que nous mettons au point nos stratégies de réaction efficace au terrorisme, nous devons être attentifs à ne pas violer les droits de l'homme et le droit international. Nos efforts doivent maintenir la distinction entre les coupables et les innocents, entre les auteurs des actes de terrorisme et les civils, et entre ceux qui commettent des atrocités et ceux qui ne font que partager leurs croyances religieuses, ou leur origine ethnique ou nationale. Si nous laissons s'estomper ces distinctions et si nous abandonnons les principes fondamentaux du droit, alors nous nous abaisserons au niveau des criminels, même si nous prétendons être en quête de justice. La logique du terrorisme est que la fin justifie les moyens mais, dans notre lutte contre le terrorisme, la fin ne saurait justifier les moyens. Nous devons continuer à défendre les principes que les terroristes cherchent à détruire : renforcer la démocratie et promouvoir ses valeurs et principes fondamentaux, respecter le droit international et prévenir la violence et les crimes contre l'humanité. C'est ainsi que nous pourrions refuser aux auteurs de ce crime leur victoire finale.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Le peuple australien est choqué et indigné des attentats odieux perpétrés contre les États-Unis le 11 septembre. Ces attaques et les pertes énormes en vies humaines, les dommages physiques et les destructions sont parfaitement ignobles et inhumaines. Rien ne saurait les justifier et elles ne doivent pas se reproduire. Il nous incombe à tous de prendre des mesures décisives afin de traduire les auteurs de ces actes en justice.

L'ONU a un rôle essentiel à jouer pour garantir que tous les États Membres coopèrent et prennent les mesures nécessaires à la lutte contre le terrorisme international. Nous appuyons totalement les mesures et stratégies énoncées dans les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Nous invitons instamment tous les États à prendre des mesures immédiates pour mettre en oeuvre ces résolutions.

La semaine dernière, le Premier Ministre australien a annoncé des mesures de grande envergure visant à geler les avoirs financiers des terroristes et des groupes terroristes. Nous étudions actuellement d'autres mesures qui seraient nécessaires pour donner plein effet à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

La mise en oeuvre effective et l'application des conventions antiterroristes parrainées par l'ONU mettront en place un régime juridique international impressionnant qui privera les terroristes de fonds et garantira que ceux qui se livrent à des activités terroristes soient rapidement traduits en justice. Nous devons tous travailler sans relâche à faire en sorte que ces conventions aient un impact réel et durable.

L'Australie est partie à neuf des 12 conventions de l'ONU contre le terrorisme. Nous prenons actuellement des mesures pour devenir partie aux autres conventions, et c'est là une priorité.

Le cadre actuel de conventions spécifiques peut toutefois être renforcé. L'achèvement d'une convention globale contre le terrorisme qui s'ajouterait aux conventions existantes renforcerait et élargirait le cadre juridique international. C'est pourquoi nous estimons que les négociations relatives à une convention générale sur le terrorisme international devraient s'achever sans tarder. L'Australie est déterminée à oeuvrer à cette fin lors de la prochaine réunion du groupe de travail. Il ne fait aucun doute que cette convention est nécessaire maintenant même. Nous devons tous nous engager à faire de l'adoption de cette convention l'un des objectifs clefs de la présente Assemblée générale.

Nous savons que la lutte contre le terrorisme international ne sera ni aisée ni rapide. Elle exigera détermination et patience, dévouement et vigueur – une approche unifiée et concertée de notre part à tous. L'attachement de l'Australie à cet effort commun est constant et inébranlable, et il continuera de l'être.

M. Kastrup (Allemagne) (*parle en anglais*) : Le 11 septembre a changé l'ordre du jour international. La lutte contre le terrorisme est devenue une priorité absolue pour chacun d'entre nous.

Les attentats criminels perpétrés à New York, Washington et en Pennsylvanie sont un défi qui nous est lancé en tant que membres du monde civilisé. Ces actes barbares, sans visage et sans précédent, visaient

ce qui fait le tissu même de l'humanité : le respect de la vie humaine et de la dignité humaine, les valeurs de liberté, de tolérance, de démocratie et le règlement pacifique des conflits.

Nous rendons vivement hommage à la rapidité de réaction de l'Assemblée générale et nous sommes de tout coeur aux côtés du Conseil de sécurité, qui a déclaré dans sa résolution 1368 (2001) que les attentats terroristes qui ont eu lieu à New York, Washington et en Pennsylvanie constituaient une menace à la paix et à la sécurité internationales et qu'elles répondaient comme telles aux critères justifiant en droit international une action résolue contre les auteurs, organisateurs et commanditaires de ces attaques. Face à la menace terroriste, la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité a envoyé un remarquable message de force. Nous avons déjà commencé, avec nos partenaires de l'Union européenne comme au niveau national, à mettre en oeuvre cette résolution.

Mon collègue belge a parlé hier de la déclaration capitale du Conseil européen en date du 21 septembre, qui adopte une approche globale du fléau du terrorisme. De fait, l'Union européenne propose d'intégrer le plus grand nombre de pays possible à un système mondial de sécurité et de prospérité. La définition et l'application d'une stratégie politique, sociale et de développement globale en matière de prévention régionale des conflits doivent être, dorénavant plus que jamais, une priorité de l'ordre du jour international. Cela englobe la création d'un cadre permettant la stabilisation politique et économique des régions en crise au Moyen-Orient et en Asie centrale.

L'Allemagne adoptera les mesures nécessaires, à l'échelon national, européen et international, pour combattre le terrorisme. Nous améliorerons l'efficacité de notre lutte contre le terrorisme par le biais, notamment, d'amendements du droit pénal, d'une optimisation de la sécurité du trafic aérien au sol et dans les airs, et de mesures visant à déceler et désorganiser les structures de financement des terroristes. Notre police poursuit son travail, de concert avec le Federal Investigation Bureau (FBI) américain, afin de démanteler un réseau terroriste qui s'est implanté en Allemagne, dans d'autres pays européens et aux États-Unis, en abusant de leurs libertés comme de leur hospitalité. Nos services de renseignements ont fait jusqu'à présent du bon travail dans la lutte antiterroriste internationale, et également au niveau de la divulgation des structures financières terroristes.

Leurs enquêtes ont en outre permis l'arrestation de celui qui occupait alors le poste de directeur financier d'Oussama ben Laden.

Notre combat contre le terrorisme, qui vise à défendre notre société d'ouverture et de liberté, sera mené dans le plein respect de la primauté du droit. Le terrorisme ne nous incitera pas à abandonner les valeurs mêmes que nous défendons. Il ne nous empêchera pas d'adopter une loi moderne sur l'immigration visant à l'intégration des étrangers. Mon pays est conscient, tout comme les autres pays, que le moment est venu pour toutes les personnes de bonne volonté de s'unir contre la haine et la violence, par delà les origines, la race ou la croyance. Dans une déclaration au Parlement allemand en date du 19 septembre, le Chancelier Schroeder a affirmé sans équivoque que les attentats de New York et de Washington n'avaient rien à voir avec la religion et qu'ils n'étaient que le fait d'esprits criminels. Des États et des communautés religieuses islamiques ont été eux aussi – et sont encore – ciblés par ce terrorisme aveugle. Il ne doit faire aucun doute qu'aucune justification de la violence terroriste n'est possible, qu'elle soit religieuse ou politique. Ce à quoi nous nous heurtons n'est pas, et ne doit pas être perçu, comme un choc de civilisations. Ce que nous voyons ici, c'est un choc entre les terroristes et la civilisation.

L'ONU est la mieux à même de coordonner et de stimuler la riposte internationale au terrorisme. Face à la violence terroriste, à la haine et au chaos, l'ONU est appelée à démontrer qu'un monde dans lequel l'humanité peut vivre à l'abri de la peur et du besoin n'est pas seulement une aspiration commune; c'est un objectif réalisable. La Déclaration du Millénaire nous a indiqué la voie à suivre. Le règlement pacifique des conflits, la primauté du droit, la promotion du développement durable, la répartition équitable des bénéfices de la mondialisation et l'élimination de la pauvreté en sont des jalons indispensables. Nous voulons croire que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale se montreront à la hauteur de leurs responsabilités à cet égard. Faute de quoi, ce serait la crédibilité de l'Organisation qui serait gravement remise en question.

L'ONU doit consacrer tout son potentiel à identifier, puis à éliminer les causes profondes du terrorisme. Nous devons travailler à la mise en oeuvre intégrale et rapide du plan d'action adopté pendant la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays

les moins avancés, accueillie par l'Union européenne à Bruxelles en mai dernier. Nous devons faire en sorte que la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Monterrey au printemps prochain, soit un succès et nous devons tout faire pour que le cycle de négociations de l'Organisation mondiale du commerce prévu à Doha, en novembre, aboutisse et soit davantage axé sur le développement.

Nous avons, à notre avis, de bonnes chances de voir aboutir les négociations à la Sixième Commission sur une convention générale relative au terrorisme international, si l'esprit de compromis et la conscience des intérêts communs l'emportent. Cette convention constituerait, dans un certain nombre de domaines, un complément précieux aux conventions existantes.

Nous devons aussi accélérer la mise en place de la Cour pénale internationale, qui vient à son heure pour combattre l'impunité en cas de crimes comme ceux commis le 11 septembre. Mary Robinson a qualifié avec raison ces crimes de crimes contre l'humanité. Le Conseil de sécurité a appelé à juste titre les États à adhérer massivement aux conventions antiterroristes existantes. L'Allemagne, pour sa part, a signé les 12 conventions; elle en a déjà ratifié 10 et procède actuellement à la ratification urgente des deux autres. Mais, quelle que soit la date de cette ratification, nous appliquons déjà intégralement toutes les conventions des Nations Unies.

Plus que jamais, l'ONU est appelée à défendre les valeurs de tolérance, de dignité et de justice sociale par des actions concrètes et par la promotion d'un dialogue au sein des civilisations et entre elles. Il faut aussi se pencher sur le sort de tous ceux qui ont à souffrir du terrorisme. Cela comprend notamment le peuple afghan, qui doit savoir que le monde entier l'aidera à construire un avenir meilleur, plus humain et plus prospère, une fois qu'il aura échappé au cercle vicieux de l'oppression et de la misère. J'invite l'Assemblée à travailler avec nous pour transmettre également ce message, à travers les résolutions de l'Assemblée générale sur « l'assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre et la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales », que l'Allemagne a parrainées et continuera de parrainer.

Ma délégation est prête à coopérer avec les autres délégations pour répondre aux grands espoirs que le monde place dans l'Organisation des Nations Unies.

M. de Saram (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Le Ministre sri-lankais des affaires étrangères regrette de ne pas pouvoir, en raison d'autres obligations urgentes, être présent ici pour prendre la parole à l'Assemblée générale sur la question du terrorisme. Il m'a demandé de donner lecture à l'Assemblée, en son nom, de sa déclaration, et j'ai donc l'honneur de la prononcer :

« Au nom de la délégation de Sri Lanka, je transmets au Président mes félicitations les plus chaleureuses à la suite de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. À son prédécesseur, M. Harri Holkeri, je voudrais transmettre la gratitude de Sri Lanka pour la façon avisée et dévouée dont il a présidé les délibérations de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée, session extrêmement chargée.

Les horreurs du mardi matin 11 septembre et la vue du terrorisme international en action, en direct sur les écrans de télévision dans le monde entier, ont jeté un lourd voile de tristesse sur nous tous et sur l'humanité en général.

Nous sommes encore extrêmement émus de ce qui est arrivé aux États-Unis en ce matin tragique. Nous serons marqués par ce souvenir durant toute notre vie.

Le Président, le Gouvernement et le peuple de Sri Lanka ont transmis au Président, au Gouvernement et au peuple des États-Unis et aux personnes affligées, les condoléances attristées de Sri Lanka. Au nom de la délégation de Sri Lanka, je voudrais également transmettre à la délégation des États-Unis notre sympathie la plus profonde.

Les actes terroristes du 11 septembre, aussi choquants qu'ils soient, ont donné lieu à une communion des citoyens de cette grande ville de New York, dans les meilleures traditions d'humanité.

Le 12 septembre, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale se sont réunis pour exprimer leurs condoléances : une condamnation sans réserve du terrorisme, une détermination de voir les responsables ne pas rester impunis, et la conviction commune que le terrorisme menace les

fondements de la société et de l'ordre humains, et doit être totalement éliminé.

Espérons que ce sens de la communion de toute l'humanité en temps de crise aiguë continuera de prévaloir aussi fortement.

S'assurer que les responsables des actes terroristes du 11 septembre sont traduits en justice et ne peuvent plus compter sur des appuis et des ressources, quelles qu'en soient les sources, devient aussi une tâche très urgente.

Sri Lanka a assuré le Gouvernement des États-Unis qu'il était disposé à lui fournir toute l'aide possible.

Malheureusement, le terrorisme n'est pas étranger à Sri Lanka. Hélas, nous ne le connaissons que trop bien.

Nous connaissons les effets directs horribles de tels actes : le carnage; l'horreur; les milliers de vies innocentes perdues ou brisées dans l'éclat d'une explosion alors qu'elles ne s'attendaient à rien de tel; les milliers de familles affligées; les innombrables tragédies personnelles que le terrorisme laisse dans son sillage.

Il y a aussi les perturbations plus larges, de la stabilité et de l'ordre d'un pays – qui frappent l'économie, les infrastructures et le mode de vie habituel.

Mais nous ne devons pas oublier le financement, l'appui et la préparation très au point – en un mot, la logistique – qui sont derrière un seul acte terroriste : les organisations complexes de collecte de secrets, leurs associés, leurs trésoriers, leurs exécutants, leurs nombreux soutiens, égarés ou non; la capacité de transférer des millions parfois verbalement; les nombreux liens avec le monde souterrain du crime, le fait d'attiser délibérément les flammes de la divergence ou de la discorde pour susciter une haine fanatique, creuset de missions suicide; et, surtout, le guide solitaire qui attire et dirige des individus égarés ou de caractère impressionnable.

L'élimination des réseaux financiers de soutien dont dépendent les terroristes doit être, à notre avis, un objectif majeur et cela nécessitera un effort mondial – complexe, difficile, multiple et à long terme.

Mais, en raison des événements du 11 septembre, des tâches importantes sont mises en route à cette fin et nous espérons qu'elles aideront aussi ceux d'entre nous qui ont senti la lourde main du terrorisme durant de nombreuses années.

Je voudrais rappeler mes propos d'il y a presque une année, à l'Assemblée du Millénaire, sur l'expérience de Sri Lanka face au terrorisme :

“Une organisation criminelle – qu'elle soit impliquée ou non dans une insurrection contre l'État – ne peut survivre qu'en marge de la loi. Pour réaliser des opérations d'envergure et obtenir des armes en grande quantité, des fonds considérables sont toujours nécessaires. Vu que les fonds disponibles pour des activités criminelles dans un État, notamment un pays en développement, sont inévitablement limités et que la surveillance de leurs collecte et utilisation est relativement simple, la mobilisation de fonds pour ce type d'activité se fait à l'étranger – à travers des réseaux criminels internationaux, bien sûr, mais aussi, comme dans toute entreprise criminelle, à travers des organisations et autres entités de couverture complices ou non, qui prolifèrent sous plusieurs formes et dans de nombreux pays – hélas souvent sous l'apparence de groupes charitables ou de groupes qui affichent des préoccupations relatives aux droits de l'homme ou aux questions ethniques, culturelles et sociales.”

J'ai aussi dit :

“On est stupéfait de l'ampleur des fonds levés à l'extérieur ... et de l'étendue des réseaux internationaux mis sur pied à cet effet. Leurs revenus semblent dépasser ceux de nombreuses sociétés transnationales – et sans qu'aucun impôt ne soit perçu sur ces revenus. Ils proviennent, bien sûr, du trafic illicite et habituel des stupéfiants, des armes ou d'autres marchandises, y compris le trafic d'êtres humains.

Mais il y a un réservoir encore plus abondant et apparemment illimité de fonds – à savoir les expatriés appartenant à des groupes ethniques similaires installés à

l'étranger. Ainsi que l'ont rapporté de temps à autre les médias des pays occidentaux ces dernières années, les levées de fonds auprès des expatriés par un groupe armé connu sous le nom de « Tigres tamils », qui lutte contre le Gouvernement sri-lankais, sont d'une immense ampleur : par exemple, 400 000 dollars par mois dans un pays; 600 000 dollars par mois dans un autre pays; 2,7 millions de dollars par mois dans un autre pays encore, et des fonds supplémentaires importants en provenance d'expatriés établis dans d'autres pays". » (*A/55/PV.21, p. 27*).

« Je voudrais aussi rappeler les phrases suivantes tirées d'un rapport présenté par le Secrétaire général en 1997, que nous avons souvent à l'esprit au Sri Lanka :

“L'autorité des gouvernements et la société civile sont de plus en plus menacées par les réseaux transnationaux de la criminalité, des stupéfiants, du blanchiment de l'argent et du terrorisme. L'accès des milieux interlopes aux techniques d'information perfectionnées et aux armes, ainsi qu'aux divers mécanismes de fonctionnement de l'économie de marché mondiale, accroît considérablement le pouvoir potentiel et l'influence de ces milieux, qui menacent l'ordre public et les institutions économiques et politiques légitimes.” (*A/51/950, par. 143*).

Les nombreuses forces disparates du terrorisme international ne se présentent pas comme un tout monolithique. Ils sont interconnectés de diverses et nombreuses façons, et leurs réseaux internationaux sont étendus. Ils se soutiennent mutuellement et communiquent à travers le monde souterrain du crime lorsque des missions spéciales sont sur pied. Si l'on veut que le terrorisme international soit jamais extirpé de notre environnement, nous devons commencer par reconnaître que le terrorisme international est une forme de criminalité mondiale. Nous ne devons pas nous laisser tromper par de subtils écrans de fumée qui sont de faux prétextes. C'est la méthode du terrorisme – le meurtre de civils innocents et l'ignorance du caractère sacré de la vie – qui définit le terrorisme.

L'éradication de ce phénomène criminel mondial requiert une action gouvernementale et non gouvernementale au niveau mondial dans de nombreux domaines.

Il devra y avoir de nombreux accords aux niveaux bilatéral, sous-régional, interrégional et au niveau mondial, gouvernemental et non gouvernemental.

Cette Organisation, l'ONU, doit y contribuer. L'ONU n'est pas étrangère à la mise en place et à l'administration de programmes mondiaux.

L'une des superbes réussites de cette Organisation, au cours du dernier demi-siècle, a été la transformation qui s'est produite dans l'opinion mondiale à propos de la relation qui doit exister entre gouvernants et gouvernés, entre le gouvernement et le citoyen. C'est sur la base de l'autorité morale de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Assemblée générale et des efforts résolus de la Commission des droits de l'homme que cette transformation a pu se faire. La dignité de l'individu – en grande partie grâce au rôle mobilisateur de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme – a été placée, comme elle doit l'être, au rang des priorités essentielles de l'attention nationale et internationale.

Cette réussite est due, en grande partie, à la remarquable structure, multiforme et puissante, d'organisations et d'institutions qui s'est développée au sein du système des Nations Unies pendant les 50 dernières années pour la protection et la promotion des droits de l'homme. Nous connaissons le grand nombre de conventions multilatérales de portée générale qui ont été conclues. Nous sommes familiers avec leurs exigences d'établissement de rapports et leurs comités de contrôle. Nous avons entendu parler de nombreux rapporteurs spéciaux. Il existe des centres de formation et des centres pour les droits de l'homme. Nous avons eu des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et des conférences spéciales. De nombreux fonds d'affectation spéciale augmentent et souvent dépassent les allocations du budget ordinaire de l'ONU. Il existe un énorme programme de relations publiques sur les droits de l'homme. Il existe un Haut Commissaire aux droits de

l'homme. La liste des services de l'ONU qui s'occupent principalement des droits de l'homme pourrait être allongée, et elle ne comprendrait toujours pas les centaines de groupes gouvernementaux et non gouvernementaux, nationaux et internationaux qui sont eux-mêmes engagés dans la protection et la promotion des droits de l'homme; et nous ne sommes pas encore arrivés à la presse internationale et nationale ni aux médias électroniques.

Si seulement ce puissant édifice portait son attention sur l'éradication des horreurs du terrorisme qui affectent de la même façon tant de gens dans les pays développés et les pays en développement.

De plus, nous devons nous souvenir à cet égard que la Déclaration universelle des droits de l'homme n'est pas limitée dans sa portée à la garantie du respect des droits de l'homme par les gouvernements seulement.

La Déclaration a un objectif bien plus vaste : le respect des droits de l'homme, au même titre, par tous les gouvernements et toutes les organisations non gouvernementales. Il suffit de se reporter aux dispositions explicites de l'article 3 de la Déclaration universelle, qui proclame que tout individu a droit à la vie, et aux dispositions de l'article 30, qui prévoient ce qui suit :

“Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.”

Un acte de terrorisme commis par une entité non gouvernementale contre des civils constitue certainement une des plus odieuses violations des droits fondamentaux de ses victimes et, sans aucun doute, un crime contre l'humanité également.

Sri Lanka s'engage à suivre et à coopérer étroitement aux travaux de l'ONU sur le terrorisme. Sri Lanka le fera bien sûr en application des résolutions du Conseil de sécurité, et en particulier de la résolution 1373 (2001)

votée par le Conseil de sécurité vendredi dernier 28 septembre au soir.

Sri Lanka coopérera aussi étroitement et suivra les autres programmes des Nations Unies contre le terrorisme tels qu'il se développeront, on l'espère, au sein du système des Nations Unies, tout en gardant à l'esprit que c'est la prévention des frappes terroristes qui doit polariser l'attention d'un effort mondial contre le terrorisme, et qu'il est essentiel, pour que cette prévention réussisse de couper les vivres du terrorisme, à savoir l'apport de fonds disponibles se chiffrant par millions – consciemment ou inconsciemment, intentionnellement ou non, directement ou indirectement, ouvertement ou secrètement – dans des circonstances où il est possible que ces fonds soient utilisés à des fins terroristes.

Il est sans aucun doute moralement inacceptable, de nos jours, qu'il existe ou non des dispositions à cet effet dans des conventions internationales, que des fonds puissent circuler par millions de dollars – dizaines de millions de dollars serait peut-être plus exact – en provenance de territoires placés sous la juridiction d'un État pour causer le massacre d'innocents sur le territoire d'un autre État.

Sri Lanka continuera, bien sûr, de jouer un rôle actif à la présidence du Comité spécial de l'Assemblée générale sur l'élimination du terrorisme international, créé par la résolution 51/210 qui s'est réuni à nouveau en février 2001 en vue de conclure, sous les auspices de la Sixième Commission, des conventions internationales traitant des aspects particuliers du terrorisme et de mettre au point un cadre juridique international général et bien précis qui permettrait aux gouvernements de traduire en justice ceux qui sont responsables d'actes de terrorisme.

Avant le 11 septembre, le monde n'a pas toujours encouragé le Comité spécial. Deux exemples devraient suffire à le prouver : la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, adoptée par l'Assemblée générale le 9 décembre 1999, n'a jusqu'à présent recueilli que 44 signatures et quatre États seulement en sont parties, dont Sri

Lanka; la Convention internationale contre la criminalité transnationale organisée adoptée par l'Assemblée générale le 15 novembre 2000 n'a pour l'instant recueilli que 123 signatures et trois États seulement en sont parties.

Nous savons également que les négociations que nous menons sur les conventions internationales et qui s'achèvent souvent, après de longues sessions au cours desquelles aucun élément n'est négligé, par l'adoption du plus petit dénominateur commun des dispositions issu d'une ambiguïté constructive n'ont pas été aussi efficaces qu'elles auraient dû l'être. Elles soulagent peut-être notre conscience mais elles comportent des failles qui pourraient permettre à des millions de dollars d'aller alimenter des transactions douteuses dans le monde réel.

Tel était le monde d'avant le 11 septembre. Espérons que les choses iront maintenant en s'améliorant.

Sri Lanka, qui est partie à toutes les grandes conventions des Nations Unies relatives au terrorisme, continuera de préconiser la plus large participation possible aux conventions internationales qui ont déjà été élaborées sous les auspices de l'ONU sur divers aspects du terrorisme. Sri Lanka recherchera également la plus large participation possible à l'élaboration des conventions qui restent à l'ordre du jour du Comité spécial sur l'élimination du terrorisme international. »

M. Dragonov (Bulgarie) : Je voudrais tout d'abord féliciter S. E. M. Han Seung-soo pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies, et lui souhaiter plein succès dans sa mission importante. Je rends également hommage à son prédécesseur, S. E. M. Harri Holkeri, qui a su rendre les travaux de notre Assemblée plus efficaces.

Je voudrais aussi présenter mes condoléances les plus sincères à toutes les familles et aux proches des victimes de l'acte barbare du 11 septembre, parmi lesquelles se trouvaient des ressortissants de beaucoup de pays représentés dans cette salle. La Bulgarie déclare son admiration pour le courage exemplaire dont font preuve les New-Yorkais et le peuple américain tout entier dans ce moment difficile.

La Bulgarie s'est déjà associée à l'intervention de l'Union européenne sur le terrorisme. Je voudrais, à titre national, souligner les éléments suivants.

On se réunit à New York pour la première session après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, ce document historique, mais aussi à un moment dramatique marqué par des événements qui représentent un défi sans précédent pour la communauté internationale et la civilisation humaine.

Au lendemain des attaques terroristes du 11 septembre contre les États-Unis, le terrorisme apparaît plus que jamais comme une menace globale pour l'ordre, la sécurité et la paix dans le monde. Il est clair que le terrorisme sape les fondements mêmes de la société contemporaine basée sur les valeurs de la démocratie, l'humanisme et la liberté. Par conséquent, notre débat ces jours-ci ne porte pas que sur la lutte contre le terrorisme. Aujourd'hui, nous discutons sur une attaque délibérée contre

« nos valeurs communes [et] tous les idéaux défendus par cette Organisation : l'idée même d'une famille humaine unie » (*A/56/PV.7*)

pour citer les propos du Secrétaire général Kofi Annan. C'est une attaque contre l'humanité et il appartient donc à l'humanité entière de s'unir pour vaincre les forces qui l'ont lancée.

Nous sommes convaincus que la riposte adéquate devrait être la création d'un système universel contre le terrorisme. Les Nations Unies doivent élaborer un mécanisme précis et efficace pour trouver des voies et des procédures légitimes pour empêcher, traquer et punir les terroristes ainsi que tous ceux qui les soutiennent ou les cautionnent. Alors que la Bulgarie croit que le terrorisme est inadmissible dans toutes ses formes et manifestations, elle croit non moins fermement qu'aucune région, nation ou religion du monde ne sauraient être montrées du doigt. Le fléau du terrorisme menace toutes les sociétés et tous les pays du monde sans distinction de religion, croyance ou appartenance ethnique. L'engagement des États et des Gouvernements de tous les horizons culturels et géographiques d'agir avec fermeté contre le terrorisme doit être au coeur de la riposte globale. En tant que forum indispensable pour élaborer une stratégie de long terme, l'ONU, occupe une place unique dans cette riposte.

La République de Bulgarie a systématiquement condamné toutes les formes de terrorisme sans exception, qu'elles soient de caractère national ou international, ou bien essayant de trouver une légitimité dans des arguments d'ordre politique, religieux, ethnique ou social. Mon pays adhère strictement aux principes et aux normes établis par la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme, adoptée en 1994 par la résolution 49/60 de l'Assemblée générale et confirmée par la résolution 1269 (1999) du Conseil de sécurité. La Bulgarie se range sans ambiguïté aux côtés des Nations Unies dans leur soutien à l'effort conjoint de la communauté internationale et dans sa condamnation de l'attaque terroriste récente, qui a été dirigée contre une nation mais qui a blessé le monde entier.

J'aimerais souligner le fait que dans une déclaration solennelle, l'Assemblée nationale de la République de Bulgarie a exprimé son ferme soutien à la création d'une coalition planétaire contre le terrorisme. La déclaration du Parlement bulgare proclame l'adhésion de mon pays aux efforts communs contre le terrorisme et reconnaît à la lutte contre le terrorisme la qualité de priorité de longue durée.

C'est avec une profonde satisfaction que la Bulgarie a salué l'adoption au lendemain de l'attaque par le Conseil de sécurité de la résolution 1368 (2001) condamnant le terrorisme. À notre sens, la résolution 1373 (2001), qui l'a suivie de peu, confirme avec force l'esprit des résolutions précédentes du Conseil et des 12 conventions universelles sur le terrorisme et, de par son caractère contraignant et obligatoire, représente un formidable pas pratique en avant.

Cette résolution s'attaque notamment au financement du terrorisme et précise avec une clarté sans précédent les obligations des États dans ce domaine. L'argent est le nerf de la guerre, y compris de celle que le terrorisme livre à l'humanité. Tarir les sources de financement est une affaire de coordination et de coopération quotidienne entre les États, à tous les échelons – national, sous-régional, régional et international.

La Bulgarie note avec satisfaction le fait que la résolution 1373 (2001) reconnaît la gravité de la symbiose qui existe entre terrorisme et criminalité organisée. Faire fonctionner efficacement le mécanisme de suivi de la résolution est d'une

importance primordiale pour mon pays, qui entend y contribuer avec tout son potentiel.

Nous sommes de l'avis qu'il est indispensable de créer un cadre légal clair, précis et cohérent de la lutte internationale contre les terroristes. Comme indiqué dans la résolution 1373 (2001), il est urgent que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies deviennent parties prenantes des conventions onusiennes en la matière.

Pour sa part, la Bulgarie a adhéré à 13 conventions dont toutes les conventions relatives à la sécurité aérienne et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Le 19 mars 2001, la République de Bulgarie a signé la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, adoptée par l'Assemblée générale le 9 décembre 1999. Toutes les procédures légales nécessaires pour sa ratification sont en cours afin que la législation bulgare soit mise en conformité avec cette Convention. Toutes les procédures pour une ratification rapide de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif sont également entreprises.

Pour terminer, je voudrais confirmer à nouveau l'engagement de la Bulgarie d'agir de concert avec les États Membres pour forger un consensus contre toute forme de terrorisme. Nous croyons avec force que l'Organisation des Nations Unies doit y jouer un rôle primordial. Membre actif et responsable de notre organisation universelle, la Bulgarie est prête à assumer ses responsabilités pour créer un monde plus sûr et plus prospère.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Les actes de terrorisme du 11 septembre ont été dirigés contre nous tous. Nous, famille humaine indivisible, ne pouvons laisser le fléau du terrorisme international subsister : premièrement, parce que c'est un acte lâche et délibérément aveugle, en cela qu'il vise des civils innocents et sans défense; deuxièmement, parce qu'il est inhumain – c'est un crime contre l'humanité – et qu'il viole le droit des êtres humains à mener en paix leur vie quotidienne; et, troisièmement, parce qu'il est inefficace et insensé car, au lieu de nous intimider, il ne fait que renforcer notre détermination de lutter contre la barbarie de quelques-uns et d'unir nos efforts pour enrayer cette menace et traduire les auteurs en justice.

Le terrorisme international est une aberration dans le cadre politique de la coopération mondiale. Il

déjoue l'aspiration de la communauté internationale à un monde de paix, d'harmonie, d'égalité et de charité. Il ne nous a pas échappé que – comble d'ironie – les attaques ont eu lieu alors que l'Organisation des Nations Unies célébrait la Journée internationale de la paix et allait ouvrir la cinquante-sixième session de l'Assemblée dont les objectifs principaux sont de résoudre les conflits et de promouvoir la paix et la prospérité.

Les Philippines elles-mêmes ont été victimes d'actes de terrorisme dans le passé, et des Philippins ont péri dans la tragédie du 11 septembre. Nous condamnons sans ambiguïté le terrorisme international, ses auteurs et son réseau d'adeptes et de sympathisants. Nous nous rangerons activement aux côtés de ceux qui luttent contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations car le terrorisme constitue une menace pour toute société et toute nation.

Notre position ferme et inébranlable contre le terrorisme nous engage à une responsabilité qui a été clairement énoncée par la Présidente des Philippines, Gloria Macapagal-Arroyo. Dans son discours politique du 26 septembre dernier, la Présidente Arroyo a annoncé la ligne d'action suivante pour manifester la solidarité des Philippines avec la lutte mondiale contre le terrorisme.

Premièrement, les Philippines rejoindront la coalition antiterroriste internationale.

Deuxièmement, nous oeuvrerons en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies et tous les autres membres de la coalition en matière de sécurité et de renseignement relatifs au terrorisme.

Troisièmement, les Philippines ouvriront, si nécessaire, leur espace aérien et toutes installations, en tant que points de passage et de rassemblement.

Quatrièmement, les Philippines sont prêtes à apporter un soutien logistique à la coalition en lui fournissant des vivres, des médicaments et du personnel médical.

Cinquièmement, les Philippines, si on le leur demande, et si toutes les exigences constitutionnelles et juridiques sont satisfaites, fourniront des soldats à la coalition.

Et, sixièmement, les Philippines empêcheront l'acheminement de fonds aux groupes terroristes, surtout à ceux qui opèrent dans le pays. Samedi

dernier, la Présidente Arroyo a signé une nouvelle législation, qui vient d'être promulguée aux Philippines, contre le blanchiment de l'argent. Que cela constitue un témoignage de notre détermination de lutter contre le terrorisme sur tous les fronts, en réponse à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité que le Conseil a adoptée le vendredi 28 septembre.

On mesurera surtout l'impact de notre implication dans la guerre contre le terrorisme par rapport aux progrès que nous accomplirons dans la lutte contre le terrorisme à l'intérieur de nos propres frontières.

Nous faisons preuve de la plus grande fermeté face à nos propres groupes terroristes nationaux. Depuis que notre Présidente a annoncé, en juillet dernier, une répression accrue contre l'organisation Abou-Sayyaf, plus de 150 personnes ont été arrêtées ou se sont rendues, notamment des responsables de l'organisation. Notre campagne se poursuivra sans relâche.

Dans quelques semaines, l'Assemblée générale, par l'intermédiaire d'un groupe de travail de la Sixième Commission, reprendra les négociations sur une convention générale pour la répression du terrorisme international. Ces négociations seront un test décisif de notre détermination de renforcer la coopération internationale contre ce fléau.

Nous ne pouvons nous permettre d'échouer à ce test. Nous devons nous inspirer de nos succès passés, depuis la première Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, qui a été adoptée il y a bientôt 40 ans, et tout au long des 12 conventions internationales et autres instruments internationaux, régionaux et nationaux de lutte contre cette menace. Nous devons renforcer le régime juridique mondial. Il nous faut une convention globale qui permette à la communauté internationale de définir le terrorisme comme un crime contre l'humanité.

La délégation philippine est prête à appuyer d'autres initiatives à l'ONU pour éliminer le terrorisme international. Pour manifester sa volonté politique, l'Organisation des Nations Unies doit commencer à explorer sérieusement et au plus haut niveau politique une stratégie globale permettant de régler efficacement ce problème.

À cet égard, nous devons garder à l'esprit qu'il ne suffit pas de traiter les symptômes; nous devons également nous pencher sur les conditions qui ont engendré et permis au terrorisme et à la haine de s'étendre. Il importe également de renforcer la coordination internationale sur des questions connexes, comme par exemple partager des renseignements, mener des actions de police coordonnées, lutter contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme.

C'est sans aucune ambiguïté que les Philippines appuient pleinement notre lutte commune pour la démocratie, la liberté et la justice. Les terroristes souhaitent fomenter une guerre religieuse. Les terroristes qui se font passer pour des musulmans ont été dénoncés par les vrais musulmans comme ayant trahi les enseignements du Coran. L'islam est une religion de paix, de retenue et de tolérance. Nous devons saisir cette occasion pour forger l'entente religieuse, l'oecuménisme et la solidarité. Et ce faisant, nous devons élargir le dialogue inter-confessionnel pour promouvoir la solidarité entre chrétiens et musulmans.

Nous devons et nous allons lutter ensemble contre le terrorisme jusqu'à son élimination.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : Il y a trois semaines, cette ville a été ébranlée par des attaques terroristes qui ont choqué le monde. Le Gouvernement autrichien réaffirme sa condamnation sans équivoque du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quels que soient ses motifs et ses origines. Le terrorisme constitue une menace à la sécurité interne des États et à la sécurité internationale, aux relations pacifiques entre États, au développement et au bon fonctionnement des institutions à travers le monde et au respect des droits de l'homme. Nous confirmons notre détermination inébranlable à lutter contre ce mal. Les attaques terroristes quelle que soit la forme qu'elles revêtent, quels qu'en soient les raisons et les auteurs, sont des agissements criminels, qui ne sauraient trouver de justification.

Au nom du Gouvernement autrichien, je voudrais saisir cette occasion pour renouveler notre profonde sympathie aux victimes et à leurs familles et pour exprimer notre solidarité entière avec notre ville hôte, New York, et notre pays hôte, les États-Unis d'Amérique. Le 11 septembre a été l'un des jours les plus sombres de l'histoire du monde. Il est de notre

devoir commun, non seulement vis-à-vis des victimes, mais également des générations futures de montrer que nous n'acceptons pas le terrorisme et que nous nous dressons collectivement contre la barbarie.

Les événements du 11 septembre ont placé le terrorisme en haut de l'ordre du jour international. En recherchant des solutions internationales efficaces et à long terme, le monde s'est tourné vers l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle donne des directives et serve de chef de file. Nous convenons tous que l'Organisation des Nations Unies a été à la hauteur de ces attentes. Les réponses du Secrétaire général, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ont été immédiates. En l'espace de 48 heures, des résolutions condamnant dans les termes les plus énergiques les attaques et exigeant que des mesures soient prises contre les auteurs, les complices et les commanditaires de la terreur ont été adoptées.

Vendredi dernier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1373 (2001) visant à éliminer le terrorisme international. Cette résolution est la preuve patente de l'unité, de la solidarité et de la détermination qui animent les Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme. Une fois qu'elle sera appliquée, cette résolution coupera les terroristes des diverses formes de soutien qu'ils reçoivent et facilitera la coopération pour mettre en échec ce qui constitue une menace à la paix et à la sécurité de nos nations.

L'action du Conseil de sécurité a été complétée et appuyée avec vigueur par l'Assemblée générale. La programmation de ce débat en plénière à l'Assemblée générale est la preuve de la priorité absolue que la famille des nations accorde à cette question. Encore une fois, ce sens de l'unité, de la solidarité et de la détermination à agir est considérable. Le débat prouve que nous nous sommes engagés à prendre des mesures dans un avenir très proche pour lutter contre le terrorisme et en éliminer les causes profondes, les motifs, les ressources et les réseaux de soutien. Nous attendons avec impatience un projet de résolution présenté par le Président de l'Assemblée générale qui nous montrera clairement la voie à suivre dans nos futurs travaux.

Je voudrais saisir cette occasion pour identifier les mesures qui, du point de vue de l'Autriche, sont maintenant essentielles pour réagir au terrorisme au niveau mondial.

Premièrement, tous les États doivent appliquer sans tarder la résolution 1373 (2001) du 28 septembre 2001, en étroite coopération avec le Conseil de sécurité. La résolution 1373 (2001) est un instrument puissant et doit être appliquée avec prudence et de façon responsable par tous les États.

Deuxièmement, tous les États qui ne l'ont pas encore fait devraient signer, ratifier et appliquer les Conventions internationales relatives au terrorisme international. J'ai le plaisir d'annoncer, à cette occasion, qu'en signant la Convention internationale de 1999 pour la répression du financement du terrorisme, le 24 septembre 2001, l'Autriche a manifestement signé toutes les 12 conventions universelles entérinées par l'Organisation des Nations Unies. Les 11 autres conventions ont déjà été ratifiées par le Parlement autrichien, et nous allons ratifier la Convention sur la répression du financement du terrorisme sous peu.

Troisièmement, tous les États devraient redoubler d'efforts pour dégager un consensus autour du projet de convention générale relative au terrorisme international, qui a été lancé à l'initiative de l'Inde. Comme le Secrétaire général l'a si judicieusement dit dans sa déclaration hier, le besoin de précision juridique ne doit pas faire obstacle à la clarté morale, qui exige qu'il n'y ait aucune excuse quelle qu'elle soit à des actes qui font des victimes parmi la population civile innocente.

Quatrièmement, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la Sixième Commission doit accorder la plus haute priorité au point 166 de l'ordre du jour et veiller à ce que le projet de résolution sur le terrorisme incorpore les changements importants qui se sont produits au sein de l'Organisation des Nations Unies depuis les tragiques événements du 11 septembre.

Cinquièmement – et ce point est très important – l'Organisation des Nations Unies doit accorder une attention toute particulière aux aspects plus larges de la lutte contre le terrorisme, notamment aux causes profondes, et elle doit contribuer à un dialogue franc et participatif entre les civilisations ainsi qu'en leur sein. L'Organisation des Nations Unies constitue l'enceinte idéale pour relever ce défi et pour mettre au point des stratégies globales s'appuyant sur une multitude d'initiatives et de projets existant dans ce domaine. À noter une initiative parmi d'autres, le dialogue entre les civilisations, à laquelle s'est ralliée l'Autriche dès le

début. Il y a à peine quelques semaines, au Dialogue entre les civilisations de Salzbourg, on a discuté de nouveaux modèles relatifs aux relations internationales. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'efforts supplémentaires pour faire cesser l'intolérance et la violence liées à la religion ou aux croyances. Il ne fait aucun doute que le dialogue entre les civilisations et d'autres initiatives de lutte contre l'intolérance s'inscrivent plus que jamais dans le cadre de la lutte contre celle-ci.

Sixièmement, le Conseil de sécurité souligne au paragraphe 4 de la résolution 1373 (2001) les rapports existant entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée, le trafic illicite de stupéfiants et d'autres activités illégales. À cet égard, nous nous félicitons des déclarations émanant de plusieurs délégations qui ont cité le Centre de prévention de la criminalité internationale de Vienne.

Les délégations doivent savoir que, une semaine seulement avant les attentats terroristes du 11 septembre, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a adopté par consensus les Plans d'action pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice. Au chapitre VII de ce document, il est recommandé de prendre des mesures spécifiques contre le terrorisme aux niveaux international et national.

Le Centre pour la prévention de la criminalité internationale est, en conséquence, mandaté pour prendre des initiatives afin de mieux faire connaître les instruments internationaux pertinents et d'encourager les États à signer et à ratifier ces instruments; de prendre des mesures afin d'accroître la sensibilisation aux nature et portée du terrorisme international et à ses liens avec la criminalité, notamment la criminalité organisée; de continuer à tenir à jour les bases de données existantes sur le terrorisme; d'offrir un soutien analytique en collectant et diffusant des informations sur les liens entre le terrorisme et les activités criminelles, qui y sont associées; et d'élaborer des propositions concrètes afin de renforcer les capacités du Centre à développer et à gérer la composante prévention du terrorisme de ses activités.

Avec ces Plans d'actions de Vienne, le Centre pour la prévention de la criminalité internationale et son Service de la prévention du terrorisme ont reçu un mandat ciblé qui pourra servir de base solide au renforcement des capacités des Nations Unies dans le

domaine de la prévention du terrorisme. Les changements considérables dans la législation nationale exigés par la résolution 1373 du Conseil de sécurité (2001) constituent un exemple concret de ce que le Service de prévention du terrorisme pourrait immédiatement offrir sous forme d'assistance aux États. À cet effet, ses ressources personnelles et financières devront être renforcées de manière significative. Compte tenu de l'urgence qu'il y a à ce que les Nations Unies mènent une action ciblée, l'Autriche apportera une contribution substantielle pour aider le Service de la prévention du terrorisme à assister les États dans l'application des conventions contre le terrorisme. Nous espérons que d'autres pays suivront cet exemple en apportant un soutien financier, ou autre, au Centre de Vienne. À titre d'initiative supplémentaire, l'Autriche accueillera un atelier sur les moyens de renforcer les capacités des Nations Unies en adoptant une approche générale dans sa lutte contre le terrorisme.

Enfin, tous les États doivent appuyer les efforts des Nations Unies en adoptant au niveau national des mesures supplémentaires. L'Autriche sera donc guidée, à cet égard, par les conclusions de la réunion du 21 septembre 2001 du Conseil européen. La semaine dernière, le Gouvernement autrichien a complété ce train de mesures européennes de lutte contre le terrorisme par un Plan d'action général national visant à lutter contre les réseaux terroristes, lequel comprend des dispositions visant à renforcer la coopération entre les États et leurs institutions d'application des lois, à échanger des informations et des renseignements, à retrouver les avoirs des terroristes et à interdire de soutenir financièrement les groupes terroristes.

Pour terminer, je voudrais souligner une fois de plus que le terrorisme est une attaque contre l'humanité, contre nos valeurs et notre liberté. La Déclaration et le Programme d'action de Vienne sur les droits de l'homme stipulent que les actes, les méthodes et les pratiques terroristes visent à saper les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la démocratie. Nous avons le devoir solennel de défendre ces principes, qui sont les pierres angulaires de notre humanité commune, et de combattre le terrorisme quel que soit le lieu où il se manifeste. Nous le devons non seulement aux victimes du terrorisme mais également à tous nos citoyens et aux générations futures qui méritent de vivre dans un monde libre, sûr et pacifique.

M. Ould Deddach (Mauritanie) : Qu'il me soit permis, tout d'abord et en attendant qu'une voix plus autorisée le fasse, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, en vous assurant de l'entière coopération de la délégation mauritanienne.

Je voudrais aussi exprimer au peuple américain, à son gouvernement et à la ville de New York qui offre à notre organisation une si généreuse hospitalité, les condoléances de notre délégation ainsi que celles du Gouvernement et du peuple mauritaniens.

Le monde fait face aujourd'hui à de multiples situations et problèmes dont les conséquences se font sentir au-delà des frontières et qui menacent la paix et la sécurité sur les plans national, régional et international. Ils remettent aussi en question les progrès réalisés dans la voie du développement économique et social. Le terrorisme est une des manifestations les plus abjectes de ces différents problèmes. Il interpelle toute la communauté internationale qui doit le combattre avec tous les moyens légaux que la conscience humaine permet d'utiliser.

C'est pourquoi mon pays, qui l'a toujours condamné et combattu, réitère encore une fois, aujourd'hui plus qu'hier et singulièrement dans ce contexte dramatique, sa condamnation du terrorisme qu'elles qu'en soient l'origine et la forme. C'est aussi à ce titre, que nous avons appelé la communauté internationale à renforcer la coopération et la concertation afin de lutter avec détermination et fermeté contre ce fléau. Au demeurant, notre gouvernement avait inscrit la lutte contre le terrorisme parmi les objectifs principaux de sa politique, conscient qu'il était que seule la stabilité dans le cadre de l'état de droit, était à même de permettre un développement harmonieux de notre pays.

Les crimes odieux qui viennent d'être commis sous nos yeux aux États-Unis d'Amérique, ont été condamnés à juste titre par toute la communauté internationale, pour une fois unanime. Le Gouvernement et le peuple mauritaniens qui ont été choqués par de telles atrocités que rien ne saurait justifier, ont immédiatement condamné sans réserve cet acte barbare et ont exprimé leur sympathie et leur soutien dans ces circonstances exceptionnelles au Gouvernement et au peuple américains endeuillés.

Notre gouvernement souscrit bien entendu, sans réserve aucune, aux résolutions 1368 (2001) du 12 septembre 2001 et 1373 (2001) du 28 septembre 2001 du Conseil de sécurité et s'était associé à la résolution votée le 12 septembre 2001 par l'Assemblée générale, condamnant l'attaque terroriste contre les États-Unis. Je tiens donc à confirmer, ici, devant notre auguste Assemblée, la ferme volonté du Gouvernement mauritanien, quant à l'application intégrale des dispositions de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Je voudrais rappeler, encore une fois, que cette résolution répond parfaitement au souhait que notre gouvernement a toujours exprimé, en intervenant devant l'Assemblée générale, de voir la communauté internationale engager une action concertée et résolue pour lutter efficacement contre le terrorisme.

C'est d'ailleurs dans cette perspective que notre gouvernement avait été partie prenante, dans toutes les initiatives régionales ou internationales qui avaient pour objectif une lutte concertée contre le phénomène du terrorisme. À cet effet, nous avons déjà, et sans tarder, procédé à la signature et à la ratification de certains instruments juridiques relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international. La communauté internationale peut donc être assurée, que dans la lutte qu'elle engage pour l'éradication totale du terrorisme, elle aura la pleine et entière coopération de mon pays.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons du fait que ce débat se déroule au début de la présente session de l'Assemblée générale, d'autant que le débat général a été reporté.

Puis-je une fois encore, au nom de tous les Néo-Zélandais, exprimer notre sympathie la plus profonde aux familles des victimes des attaques du 11 septembre, ainsi qu'au Président George W. Bush et au Gouvernement et au peuple des États-Unis. Nous rendons également hommage au maire Giuliani pour sa conduite extraordinaire au cours de ces journées les plus tristes de cette grande ville, et à sa population résistante, composée de tant de races et de religions.

Il y a trois semaines, nous avons été témoins d'actes de tuerie impitoyables et brutaux. Les attaques terroristes ici dans notre ville hôte, à Washington et en Pennsylvanie ont coûté la vie à des milliers d'innocents, des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, et même des enfants. Rien ne saurait justifier ces horreurs qui avaient été si méticuleusement

planifiées, coordonnées et financées et conçues de manière à attaquer le coeur de notre société. Ceux qui ont collaboré de quelque façon que ce soit à ce mal doivent savoir qu'ils se sont mis eux-mêmes en dehors des limites du comportement civilisé et de l'humanité. Aucun de nous, agissant seul, ne peut éliminer ce fléau. Parce que ses ramifications sont réellement mondiales, les fondations d'une réponse durable doivent être posées aussi largement que possible par la communauté internationale, et cette Organisation devrait jouer le rôle qui lui est assigné collectivement et efficacement par tous les gouvernements.

Depuis le 11 septembre, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/1 qui, entre autres, souligne que ceux qui prennent sur eux d'aider, de soutenir ou d'abriter les auteurs, les organisateurs ou les commanditaires d'actes de terrorisme devront répondre de leurs actes. Et le Conseil de sécurité a adopté deux fermes résolutions, les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001), qui exigent de chacun d'entre nous qu'il mette en oeuvre un large éventail de mesures pour prévenir et réprimer ces actes. La question maintenant est de savoir quelle valeur ajoutée l'Assemblée générale peut apporter au titre de ce point de l'ordre du jour et par le biais de son Comité spécial sur le terrorisme et de son Groupe de travail.

Dans le passé, les États Membres se sont engagés devant l'Assemblée générale à s'attaquer au terrorisme international, notamment dans la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (A/RES/49/60, annexe). Cette déclaration, qui étend l'application de la Charte des Nations Unies aux actes de terrorisme, renforce les fondements moraux et juridiques des mesures internationales contre le terrorisme.

La Nouvelle-Zélande est convaincue que les instruments juridiques internationaux sont un élément clef de la lutte contre le terrorisme international. Les 12 traités internationaux existants fournissent un solide cadre d'action et de coopération aux niveaux national et international. Tous les États devraient y adhérer et ce de façon prioritaire. Nous tentons nous-mêmes d'accélérer nos processus nationaux pour adhérer à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et pour ratifier la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme en réponse aux événements du 11 septembre.

Mais des lacunes possibles subsistent dans ce cadre international, par exemple en ce qui concerne le seuil de ce qui constitue un acte terroriste « international ». Il y a aussi des questions, sans doute, sur la mesure dans laquelle ces conventions s'appliquent aux attaques contre des installations privées. Mon gouvernement estime qu'il est possible de mettre en place des mécanismes plus efficaces que ceux qu'on trouve dans certaines des premières conventions pour ce qui est de la coopération pour la détection et la prévention des actes de terrorisme ainsi que pour les enquêtes sur ces actes. Nous devrions également examiner d'urgence la nécessité d'une convention globale contre le terrorisme lorsque le Groupe de travail se réunira ultérieurement au cours de ce mois. Cette convention devrait essayer de combler les lacunes des instruments existants, tout en évitant de les saper ou de les affaiblir.

Il va sans dire également que les accords internationaux doivent être rigoureusement respectés par les États Membres. Les terroristes doivent être privés d'entraînement, de financement, d'appui et d'abri. Les États qui les aident ou qui tolèrent sciemment la présence de terroristes internationaux sur leur sol devront en subir les conséquences.

L'ONU peut contribuer à la lutte contre le terrorisme de nombreuses façons pratiques, y compris en traitant des causes sous-jacentes de l'injustice qui donnent lieu à l'assassinat de civils partout dans le monde – en Europe, en Asie et au Moyen-Orient. Il est important également d'essayer de s'occuper de l'aliénation des jeunes dans des situations de privation économique, de tension politique et d'incertitude afin qu'ils ne deviennent pas, à cause d'un sentiment d'injustice et d'un manque d'espoir, un terrain fertile pour le recrutement terroriste.

La contribution de l'ONU peut également consister dans la collecte d'informations et l'échange de conseils techniques sur les meilleures pratiques, méthodes et techniques de lutte contre le terrorisme. Les efforts du Service de prévention du terrorisme du Centre pour la prévention internationale du crime, ainsi que ceux de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Agence internationale de l'énergie atomique continuent d'être très importants. Ils méritent un appui politique et financier accru.

La bataille contre le terrorisme doit être menée sur de nombreux fronts parce qu'il s'agit d'un

phénomène complexe. Des mesures visant à arrêter le commerce illicite de drogues et d'armes légères et la prolifération d'armes de destruction massive font toutes partie de cette lutte. Il en va de même des mesures visant à améliorer la sécurité de l'aviation, pour prévenir le blanchiment d'argent et pour assurer la sécurité des substances dangereuses, y compris les substances chimiques et biologiques.

L'alarme s'est déclenchée le 11 septembre. Nous devons collectivement affronter les forces brutales et cruelles qui animent le terrorisme international et assurer que la communauté internationale sera protégée à l'avenir des actes de terrorisme.

Pour terminer, comme beaucoup de ceux qui ont parlé avant moi, la Nouvelle-Zélande est fort préoccupée par la crise humanitaire en Afghanistan, qui a été exacerbée par les attaques terroristes du 11 septembre. Je suis heureux d'annoncer que le 1er octobre, le Gouvernement néo-zélandais a décidé d'apporter une contribution d'un million de dollars néo-zélandais à l'appel global de l'ONU pour l'Afghanistan.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Les odieux actes de terrorisme qui ont été commis contre les États-Unis le 11 septembre 2001 ont été incontestablement des crimes répugnants. Ils ne peuvent qu'être condamnés par toute personne animée d'un tant soit peu de foi et par tous les peuples épris de paix qui croient aux droits de l'homme et défendent leurs principes et valeurs.

Le Royaume d'Arabie saoudite, son roi, son gouvernement et sa population ont condamné les actes criminels qui ont provoqué de très nombreuses pertes de vie et causé d'énormes dommages matériels. Le Gouvernement a émis une déclaration condamnant cet acte criminel qui est contraire à toutes les valeurs religieuses et les notions humanitaires et culturelles. Le Gardien des deux lieux saints de l'islam a envoyé au Président des États-Unis d'Amérique un message dans lequel il a fermement dénoncé et condamné ces actes. Sa Majesté a également transmis ses sincères condoléances aux familles des victimes et à la population amie des États-Unis. Il a confirmé la solidarité de l'Arabie saoudite avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Dans un entretien téléphonique, S. A. R. le Prince héritier, Premier Vice-Premier Ministre et Commandant de la Garde

nationale, a fait ses condoléances au Président des États-Unis et au peuple américain pour ceux qui ont perdu la vie lors de ces actes douloureux de terrorisme qui ont été condamnés et rejetés par toutes les croyances religieuses. Le Prince Abdallah a indiqué que l'Arabie saoudite était tout à fait prête à coopérer avec le Gouvernement américain dans tous les efforts qu'il a déployés pour identifier les auteurs de ces actes et les traduire en justice.

Ce ne sont pas seulement les autorités officielles qui ont condamné ces actes de terrorisme criminels, mais toutes les couches de la société saoudienne. Le grand mufti – le juriste musulman en chef du Royaume d'Arabie saoudite et Président de l'ouléma principal, les érudits musulmans – a affirmé que les explosions qui ont eu lieu aux États-Unis et les détournements d'avion qui ont terrorisé des personnes innocentes et causé leur mort étaient des formes d'agression et d'injustice que le droit musulman n'entérinait pas. En fait, il les considérait comme un péché grave.

Le Président du Conseil judiciaire suprême du Royaume a affirmé, pour sa part, que les actes horribles et barbares survenus aux États-Unis dépassaient l'entendement. Les scènes de carnage allaient au-delà de ce qu'un esprit musulman peut accepter ou comprendre. Il a ajouté que le Royaume d'Arabie saoudite, où se trouvent les deux lieux saints de l'islam et qui est régi par ses enseignements, condamne ces actes brutaux. Il n'est donc pas surprenant que le Royaume considère comme un anathème le fait que des musulmans commettent des actes de cette nature ou protègent ceux qui les commettent. Il a dit que le Royaume d'Arabie saoudite avait déclaré, par l'entremise de ses chefs religieux, avant qu'un avion saoudien ait jamais été détourné, que de tels actes étaient criminels, que les passagers soient musulmans ou non. Ils ont estimé qu'il s'agissait d'actes iniques et ont dit que le fait de commettre des actes d'agression ou de terrorisme contre des personnes étaient parmi les péchés les plus graves.

Tout en dénonçant ces actes de terrorisme inhumains, mon pays souligne également la nécessité d'éviter de lier les actes de terrorisme à une religion ou un groupe ethnique particulier, que ce lien soit établi par des instances gouvernementales ou les médias. L'établissement de ces liens ne contribuerait pas à la lutte efficace contre le terrorisme, et constitue un affront à la vérité et à la réalité. L'Arabie saoudite est préoccupée par les tentatives de certains médias et

politiciens d'exploiter cette tragédie afin d'accuser arbitrairement l'islam et les musulmans. L'islam n'est absolument pas coupable de ces actes criminels; ces actes sont des violations flagrantes des valeurs et des principes moraux de l'islam.

Mon pays est profondément préoccupé par certains phénomènes très répandus dans certaines sociétés, qui consistent à pratiquer la discrimination contre certains groupes sur la base des croyances religieuses, surtout en ce qui concerne l'islam. Il y a également une tentative de lier l'islam à des phénomènes négatifs, comme le terrorisme et le fanatisme, en oubliant que l'islam rejette ces tares et encourage la tolérance et la coopération.

Le Royaume d'Arabie saoudite a subi des actes de terrorisme par le passé. Il comprend donc ce que les États-Unis vivent actuellement. Le Royaume a déployé des efforts soutenus depuis longtemps pour lutter contre ce phénomène dangereux. Nous avons pris des mesures appropriées à tous les niveaux. À l'échelle nationale, nous avons promulgué des lois qui punissent les auteurs d'actes de terrorisme. La lutte contre le terrorisme est devenue un sujet important dans le programme de nos collèges et universités. Sur le plan régional, le Royaume a été parmi les premiers signataires de la Convention arabe sur la répression du terrorisme, adoptée par la Ligue des États arabes en 1998. Il a également signé la Convention sur la lutte contre le terrorisme international de l'Organisation de la Conférence islamique. À l'échelle internationale, le Royaume d'Arabie saoudite a adhéré à diverses conventions des Nations Unies concernant le terrorisme. Ces conventions comprennent la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, aussi appelée Convention de Montréal. Le Royaume est en voie d'adhérer à ou de signer la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Mon gouvernement estime que l'adhésion à des conventions antiterroristes devrait aller de pair avec des intentions sincères et sérieuses de lutter contre ce dangereux phénomène et de l'éliminer. Nous demandons à tous les États Membres de condamner catégoriquement tous les actes de terrorisme qui constituent une grave violation des buts et principes de l'ONU, menacent la paix et la sécurité internationales

et mettent en danger les relations amicales entre les États, en plus d'empêcher la coopération entre ceux-ci.

Préoccupé par ce fléau pernicieux et pleinement déterminé à le combattre, le Royaume d'Arabie saoudite appuie tous les efforts que notre Organisation déploie par le biais de ses résolutions et conventions pertinentes, en particulier les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui condamnent catégoriquement et énergiquement les horribles attentats terroristes qui ont eu lieu aux États-Unis d'Amérique.

La délégation de mon pays, dans les efforts qu'elle déploie pour lutter contre ce phénomène dangereux, appuie la convocation d'une conférence internationale sur le terrorisme. Nous estimons qu'il est urgent et opportun de le faire. L'un des principaux objectifs de cette conférence devrait être d'établir une définition précise du terrorisme, qui fasse une différence entre le terrorisme comme phénomène dangereux qui représente une menace à la sécurité et à la stabilité de la communauté internationale et le droit des peuples de lutter contre l'occupation et de résister à l'occupation, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Bien que les Arabes et les musulmans soient la cible d'actes de terrorisme, il y a des tentatives malveillantes de les accuser faussement de commettre de tels actes. Certains médias partiaux répètent des rumeurs infondées concernant le terrorisme musulman, la menace musulmane et la bombe musulmane. C'est comme si les musulmans étaient les seuls à commettre des actes de terrorisme. On n'a jamais entendu dire ni lu que les bombes appartenaient à une religion, ni que le terrorisme était associé à des sectes religieuses. Ces mensonges ne peuvent être propagés que par des personnes arrogantes, malveillantes ou ignorantes de l'histoire. On ne peut pas accuser tous les Arabes et tous les musulmans de terrorisme parce qu'une personne ou un groupe arabe ou musulman commet des actes de terrorisme. On trouve des terroristes dans toutes les sectes, toutes les religions et toutes les sociétés humaines. L'islam interdit le terrorisme car Dieu tout-puissant ne peut être que juste et Il interdit l'injustice contre les êtres humains.

Dieu interdit l'oppression et l'agression contre les innocents. Le meurtre d'innocents est un péché capital; c'est considéré comme une perversion sur terre et une

destruction des récoltes et du bétail. Dieu tout-puissant dit :

« Et que la haine d'un peuple ne vous incite pas à ne pas faire l'équité. Faites l'équité : c'est plus proche de la piété. » (*Le saint Coran V:8*)

L'islam considère qu'un châtement collectif est une abomination, un acte d'agression et d'iniquité. Le droit islamique était conscient de ce danger il y a 14 siècles. Il a établi la première loi complète contre le terrorisme. Ainsi, la jurisprudence islamique considère l'oppression et le banditisme comme des formes de terrorisme. Le Conseil suprême judiciaire du Royaume d'Arabie Saoudite a imposé la peine capitale à ceux qui se rendent coupables de crimes de terrorisme et de sabotage. Ceci repose sur le paroles de Dieu dans le Saint Coran :

« En voici un parmi les gens dont la parole sur la vie présente te plaît. Et il prend Dieu à témoin de ce qu'il a dans le coeur. Tandis que c'est le plus invétéré querelleur; et dès qu'il tourne le dos, il court la terre pour y semer le désordre et saccager culture et bétail. Tandis que Dieu n'aime pas le désordre. » (*Le saint Coran II:204, 205*)

Dieu tout-puissant dit encore :

« ...quiconque tuerait une personne – à moins qu'en échange d'une autre ou à cause d'un désordre commis – ... rien d'autre, alors : c'est comme s'il avait tué tous les gens ensemble. » (*Le saint Coran, V:32*)

Les gouvernements et les peuples arabes condamnent le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Cette position repose sur leur foi et sur leur culture. Néanmoins, les Arabes invitent à éviter toute confusion entre le terrorisme et les droits de l'homme et le droit des peuples de défendre leur existence, leur liberté et leur souveraineté quand ils sont soumis à l'occupation, la domination et l'oppression étrangères, qui sont des violations du droit international et des normes de conduite internationales.

La condamnation générale du terrorisme englobe nécessairement le terrorisme d'État tel qu'Israël le pratique de manière continue contre le peuple palestinien. Le paragraphe 6 de la résolution 40/61 que l'Assemblée générale a adoptée à sa quarantième session en 1985, faisait état du terrorisme officiel pratiqué par certains États. Cette résolution établit une distinction nette entre le terrorisme, acte criminel et

forme illégale de guerre, et la résistance armée au colonialisme, au racisme et à l'occupation étrangère, lutte légitime fondée sur le principe de l'autodétermination qui est consacré dans la Charte des Nations Unies et dans le droit international, ainsi que dans d'autres résolutions internationales. Au paragraphe 9, la résolution demande instamment à tous les États, unilatéralement et en collaboration avec les autres États, ainsi qu'aux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, de contribuer à l'élimination progressive des causes sous-jacentes du terrorisme international.

Il ne fait aucun doute que les États où se produisent des actes de terrorisme ont le droit d'en poursuivre les auteurs, de les arrêter et de les juger. L'objectif doit être d'éradiquer toutes les formes et toutes les manifestations du terrorisme, mais non pas de chercher à se venger sur le peuple. L'histoire du terrorisme nous montre que la meilleure façon de le réprimer, c'est d'en explorer les racines, d'en identifier les causes et de rechercher des solutions justes aux divers conflits.

Ce qui s'est produit aux États-Unis met la communauté internationale face à de grandes responsabilités. Le terrorisme n'est pas né le 11 septembre 2001 et il ne sera pas éradiqué par les seuls moyens militaires et sécuritaires. Il exige des efforts concertés de la communauté internationale qui doit recourir à tous les moyens possibles pour lutter contre ce mal.

La communauté internationale doit faire face au terrorisme sous tous ces aspects avec sérieux et responsabilité. L'ONU constitue le meilleur cadre pour cette action, car elle représente la communauté internationale. Seule, l'Organisation a le droit de définir le terrorisme et de prendre des décisions internationales pour le combattre. Le droit international doit être la fondation à partir de laquelle on affrontera le terrorisme et on décidera des mesures à prendre. Le simple usage de la force pourrait aboutir à l'arrestation de quelques suspects tout en infligeant des maux et des souffrances à des multitudes d'innocents.

Face au terrorisme, la coopération internationale exige que l'on s'entende sur une définition juridique de ce phénomène, et non pas que l'on en donne des définitions fantasmagoriques fondées sur des intérêts et des objectifs personnels. Toutes les religions, toutes les croyances et toutes les valeurs doivent être respectées

et ne doivent pas être salies au nom de la liberté d'expression. Les questions des droits de l'homme ne doivent pas non plus être politisées, et il faut mettre fin à toute tentative visant à imposer à d'autres nations des valeurs qui contredisent leurs convictions et leurs principes. Face aux problèmes internationaux, il ne faut pas utiliser deux poids, deux mesures. C'est pourquoi il faut que les lois et la légitimité internationales soient respectées.

Le terrorisme est devenu un phénomène universel qui n'est limité ni à un groupe ethnique, ni à une religion. Il existe dans toutes les cultures et dans presque tous les États. La lutte contre le terrorisme doit également être de nature et de portée universelles. Seul un plan coordonné dans le cadre de l'ONU permettra à nos efforts communs de porter leurs fruits et d'éradiquer le terrorisme, tout en protégeant la vie des innocents en préservant la souveraineté des États et la sécurité et la stabilité dans le monde.

M. Al-Hinai (Oman) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale se réunit aujourd'hui pour examiner une question très importante et très grave : les mesures à prendre pour éliminer le terrorisme international, dans le contexte des incidents actuels et d'événements mondiaux sans précédent. Le monde a été atterré par les événements du 11 septembre, et mon gouvernement a été lui aussi stupéfait et extrêmement attristé par les attentats terroristes qui se sont produits à Washington, à New York et en Pennsylvanie, et par les énormes pertes humaines et matérielles qui en ont résulté.

Alors qu'il condamne ces actes terribles, mon gouvernement est convaincu que le peuple américain surmontera les souffrances résultant de ces actes de terrorisme. Mon gouvernement, qui assure les États-Unis de son entière solidarité, est convaincu que justice sera faite contre ceux qui ont perpétré ces attentats, et que la communauté internationale ne manquera pas d'être aux côtés des États-Unis afin de préserver avec plus de transparence la paix et la sécurité de tous les peuples du monde.

J'ai le grand honneur, à cet égard, de citer Sa Majesté le Sultan – que Dieu le garde – qui, lors de son allocution d'ouverture de la session ordinaire du Conseil d'Oman, le mardi 25 septembre 2001, a déclaré :

« En politique étrangère, le principe fondamental consiste à se ranger du côté de la

vérité et de la justice ainsi que du renforcement des liens de fraternité et d'amitié, et de participer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes intimement persuadés qu'instaurer et maintenir la paix dans le monde est essentiel au bien-être de toute l'humanité. La paix ne peut être maintenue entre les nations que si elle est fondée sur une base solide de justice, de coopération et d'entente entre tous les pays. Nous sommes convaincus que le terrorisme, sous toutes ses formes et manifestations, et quelle qu'en soit la source, constitue une attaque contre la paix, si chère à toute l'humanité, et contre la paix et la sécurité internationales, que nous nous efforçons avec les autres nations de consolider. Partant, comme nous l'avons toujours fait au cours de notre renaissance bénie, nous condamnons et rejetons le terrorisme. Nous demandons à chacun de combattre le terrorisme et de s'attaquer à ses causes. »

Ces événements ont montré clairement que le terrorisme était un phénomène mondial qui ne connaissait pas de frontières et n'était pas circonscrit à quelques aires géographiques données. De fait, il s'exprime partout, sous des formes très diverses, touchant pays et peuples du monde entier – encore plus facilement avec la mondialisation accélérée et la capacité accrue qui l'accompagne de traverser les frontières grâce à des moyens technologiques sans précédent. Nous devons trouver le moyen de prévenir ce danger et de l'extirper afin de ne pas permettre au terrorisme de faire des ravages dans les ressources des nations et pour que la paix et la prospérité puissent régner dans toutes les régions du monde.

Fermement convaincu du danger du terrorisme et de ses répercussions négatives sur la paix et la sécurité internationales, mon gouvernement estime qu'on ne peut combattre ce phénomène que par des efforts internationaux concertés et le renforcement de la coopération entre les États. Mon pays a adhéré à de nombreuses conventions relatives à la lutte contre le terrorisme. Il est d'avis, à cet égard, que les tentatives de lutte contre le terrorisme ne peuvent aboutir que par le respect, par tous les États des principes et des dispositions du droit international et de la Charte des Nations Unies et la ferme détermination de tenir tête au terrorisme. Cela nécessite de s'assurer par des mécanismes de surveillance appropriés que les dispositions des conventions internationales pertinentes

sont bien appliquées, d'autant que ce phénomène est susceptible de devenir plus dangereux et complexe avec la résurgence des tendances extrémistes, quelles soient nationales, ethniques, religieuses ou doctrinales.

Ma délégation souligne également qu'il est important de ne pas utiliser deux poids deux mesures face aux actes de terrorisme. Elle demande, en outre, aux États de ne pas confondre ce type d'activités avec le droit de tout peuple à lutter contre l'occupation et à défendre son territoire, qui est garanti par le droit international. Parallèlement, nous redisons que les principes de l'islam et les enseignements de sa tolérante charia exhortent à la tolérance et au renoncement à toutes les formes de violence, de terrorisme et d'extrémisme. Ma délégation demande également que l'on n'établisse pas de lien entre le terrorisme et l'islam, pour que cette guerre contre le terrorisme ne devienne pas un conflit entre religions et civilisations.

Si ma délégation appuie les efforts déployés pour combattre le phénomène du terrorisme, elle espère qu'ils ne décourageront pas la communauté internationale de continuer à rechercher activement un règlement final et équitable à nombre de problèmes chroniques, à commencer par la question palestinienne et le conflit arabo-israélien, rendu plus aigu par la multiplication des actes de violence des forces israéliennes contre la population palestinienne désarmée, à la faveur de la préoccupation de l'opinion publique internationale face aux événements internationaux actuels.

Enfin, tout en réaffirmant sa condamnation du terrorisme, ma délégation estime qu'il importe au plus haut point d'organiser une conférence internationale sur le terrorisme, afin d'étudier les vues et les propositions des divers pays, dans l'espoir d'éliminer ce fléau international. Nous réaffirmons également l'importance que revêt, pour le succès de la lutte contre le terrorisme, la conjugaison des efforts internationaux dans le cadre du droit international et sous l'égide de l'ONU.

M. Olhaye (Djibouti) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, adresser l'expression de mes profondes condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique ainsi qu'aux autres nations et peuples directement touchés par les tragiques événements du 11 septembre.

Le Gouvernement et le peuple de Djibouti ont condamné promptement et sans réserve les attaques terroristes du 11 septembre visant New York, Washington et la Pennsylvanie, et nous avons exprimé notre profonde répulsion face à de tels actes épouvantables et infâmes, perpétrés contre des civils innocents. La détermination de la communauté internationale a été et continue d'être unanime, comme le montrent les réactions innombrables et immédiates et les résolutions décisives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Comme l'indique la Croix-Rouge américaine, « les catastrophes créent un changement brutal des réalités ».

Nous vivons en fait une nouvelle réalité. Nous avons besoin de nous unir et d'élaborer ensemble de nouvelles approches face à la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Nous saluons la résolution 1373 (2001) tout à fait opportune du Conseil de sécurité, adoptée vendredi dernier, qui demande à tous les pays de ne pas accueillir de terroristes, de rompre les liens financiers, politiques et militaires avec les organisations terroristes, et de geler leurs avoirs dans le monde entier.

La mesure prise vendredi dernier par le Conseil de sécurité et la décision de l'Assemblée générale de tenir cette très importante réunion – à la suite des attaques délibérées et meurtrières visant les États-Unis – soulignent clairement la détermination et la solidarité internationales qui se dessinent face au terrorisme. Les attaques du 11 septembre sont un meurtre à grande échelle contre des innocents de toute nationalité et croyance et de milieu social. Nous sommes tous touchés. Pour la plupart d'entre nous, cela pourrait être la chose la plus dramatique qui soit survenue durant notre vie. Nous sommes encore dans un état de choc et d'incrédulité. Comme l'a dit un médecin bouleversé par l'ampleur du carnage, il y a une limite à ce que l'esprit peut tolérer.

Comme beaucoup l'ont si bien décrit, le 11 septembre a été le jour où le monde a changé. Le véritable héroïsme, l'altruisme et les efforts inlassables de tant de personnes, y compris des habitants anonymes de New York et de Washington, cherchant désespérément à sauver ceux qui étaient pris dans le maelström, resteront un souvenir indélébile et stimulant pour chaque être humain. Il faudra des mois, voire des années, pour comprendre ce qui s'est passé. Cette calamité nous a tous transformés.

En tant que nations et peuples, nous avons tous souffert du terrorisme à un moment ou à un autre. En fait, nous sommes nombreux à faire face au terrorisme national ou international. Djibouti a souffert du terrorisme. Il a également pris soin des victimes de calamités et du terrorisme dans d'autres pays – le dernier exemple en étant les victimes de l'attentat contre le *USS Cole* à Aden. Mais il est troublant de voir comment un groupe terroristes peut transformer des avions en missiles et maîtriser l'entraînement, la logistique et la coordination nécessaires pour exécuter un complot aussi sinistre. Le fait que ces individus ont pu agir ainsi durant des années sans être découverts laisse perplexe. L'ampleur même de ce type de terrorisme, sa sophistication et les instruments choisis nous montrent à tous qu'une nouvelle ère a commencé.

Si le groupe Al-Qaida, sous le contrôle d'Oussama ben Laden, est soupçonné d'en être l'auteur, la réalité du terrorisme dépasse alors de loin toutes les frontières, croyances ou systèmes politiques. Dans le cas de l'attaque contre les États-Unis, il y a eu bien sûr un grand réseau international, des sommes considérables d'argent et suffisamment de temps et de patience pour cibler plusieurs symboles nationaux américains et les détruire simultanément. La terreur à un tel degré était inconcevable, et personne n'en avait jamais entendu parler.

Vu l'ampleur même de ces actes odieux de terrorisme, le lourd et tragique tribut, les dégâts matériels et les préjudices moraux, nous sommes aujourd'hui tous unis pour agir ensemble en vue d'éliminer le terrorisme. Mais l'engagement d'éliminer ou d'endiguer le terrorisme – qui est une grave menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans le monde – dépasse les capacités d'un seul pays.

La réaction du mouvement des Talibans en Afghanistan n'est pas claire pour le moment et parfois contradictoire, face au Conseil de sécurité qui, dans ses résolutions antérieures, demandait la remise du suspect principal et la fermeture de tous les camps d'entraînement clandestins dans les territoires que ce mouvement contrôle. Nous l'exhortons fermement à respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité, y compris celle de vendredi, pour que la question de la culpabilité ou de l'innocence de ben Laden puisse être établie, avant le début de toute hostilité contre ce pays.

Le peuple de ce pays si éprouvé, l'Afghanistan, est de nouveau en proie au désespoir et à la peur, alors

qu'il fuit les villes grandes et petites en raison de la menace potentielle d'attaques. Une grave catastrophe s'annonce. Des millions de réfugiés quittent le pays et des millions d'autres font face à la famine dans le pays. La situation est tellement grave que personne ne peut prédire avec certitude l'ampleur de la crise, vu les frappes imminentes, le manque de nourriture, le départ des agents humanitaires internationale et la fermeture des frontières par tous les pays voisins. Nous saluons les efforts du Secrétaire général visant à renforcer la prise de conscience, par la communauté internationale, du sort pitoyable du peuple afghan et à préparer le terrain face à l'exode qui s'annonce. Son appel à une assistance humanitaire d'urgence doit être sérieusement entendu par la communauté internationale.

Bien que ces attaques sans précédent aient eu lieu aux États-Unis, le fait que la prochaine attaque pourrait survenir n'importe où, avec le risque d'attaques multiples, suscite l'inquiétude générale. Une telle éventualité souligne la nécessité d'une préparation et d'une réponse internationales collectives et coordonnées. Dans de telles situations, des actions isolées et unilatérales seraient inefficaces, incommodes et impossibles à mettre en oeuvre à moins qu'un mécanisme international approprié ne soit en place. La simulation et l'entraînement sophistiqué d'individus, les communications, les fonds et le matériel requièrent un système solide de surveillance et de contrôle.

Nous souscrivons à l'appel du Secrétaire général en vue de voir les Nations Unies assumer un rôle central. L'Organisation est l'instance où l'on peut créer une coalition universelle et – fait tout aussi important – conférer une légitimité mondiale aux réactions à moyen et à long terme face au terrorisme. En outre, il existe une douzaine de conventions et de protocoles internationaux, conçus pour répondre aux divers aspects du terrorisme. Ils doivent être réexaminés en vue de les harmoniser et rationaliser. La coopération internationale ne peut être considérée comme une simple formalité, une caution acquise d'avance, une routine ou une voie à sens unique, où tous sont supposés respecter les règles, à l'exception de quelques-uns.

Il est clair que le terrorisme n'apparaît pas de façon spontanée. Au-delà de la question des actes terroristes et de ce qui doit être fait pour les prévenir, nous avons besoin de porter notre attention sur les causes profondes et les attitudes, frustrations et conditions économiques et politiques qui les

accompagnent. Il nous faut examiner les liens éventuels avec la pauvreté, la marginalisation, le déclin économique, l'oppression politique, la répression et le refus systématique opposé aux demandes. Nous devons tout faire pour régler des conflits rebelles à toute solution, notamment la question palestinienne qui offre sans aucun doute un terrain fertile à de très nombreuses manifestations de malveillance, désenchantement et désespoir.

Si le nouvel ordre mondial a un sens quelconque pour d'immenses secteurs de l'humanité et si l'on veut endiguer le terrorisme, voire le prévenir, il nous faut alors commencer à traiter sérieusement ses éventuelles causes sous-jacentes. Nous ne pouvons nous permettre de les rejeter systématiquement.

Si toutefois nous n'avons pas le temps et la patience nécessaires pour les examiner sérieusement, alors le monde changera effectivement, mais pas pour le mieux. Cela ne doit pas arriver; il ne saurait en être ainsi, Il ne doit pas en être ainsi. Cela semble être le message contenu dans les récentes actions du Conseil de sécurité, et le sens de cette série extraordinaire de séances de l'Assemblée générale sur le terrorisme. Si nous réussissons au bout du compte, même en partie, à endiguer le phénomène maléfique du terrorisme, au moins quelque chose de positif aura résulté de la terrible tragédie aux États-Unis.

Pour terminer, je tiens à redire que le Gouvernement et le peuple djiboutiens soutiennent fermement et explicitement les États-Unis d'Amérique, en particulier, et la communauté internationale, en général, dans la lutte contre le terrorisme.

M. Dangué Réwaka (Gabon) : Les actes terroristes qui ont été perpétrés sur le sol américain le 11 septembre 2001 nous rappellent de manière pressante l'urgence pour la communauté internationale de parvenir à l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international. Certes, le point intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international » est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1972. Mais le travail qui doit mener à l'élaboration puis à l'adoption d'un instrument juridique international contraignant en la matière reste à faire. Les nombreuses conventions relatives à la répression des actes de terrorisme qui existent déjà peuvent constituer d'utiles références à cet égard. Accomplir cette tâche serait, à mon humble avis, une manière de rendre un respectueux hommage

aux innocentes victimes des actes de terrorisme commis à travers le monde.

En cet instant solennel, mes premières pensées vont tout naturellement à toutes les victimes dont les précieuses vies ont été gratuitement fauchées sous les regards médusés et impuissants de millions de téléspectateurs de tous les continents, en ce jour tristement mémorable du 11 septembre 2001.

J'aimerais à présent réaffirmer la position de mon pays. Le Gabon condamne avec la plus grande fermeté et sans réserve le terrorisme sous toutes ses formes. Parce qu'il porte atteinte au droit fondamental de toute personne à la vie, parce qu'il frappe arbitrairement et de façon indiscriminée des victimes innocentes, et qu'il se nourrit de la terreur qu'il génère, le terrorisme constitue réellement une menace grave à la paix et à la sécurité tant des personnes que des nations.

Ne nous y trompons pas. En raison des multiples dangers qu'il comporte et des conséquences néfastes qu'il essaime sur toute la sphère des relations internationales, y compris celle des relations économiques au niveau mondial, une coopération internationale de grande envergure doit être organisée pour venir à bout du terrorisme, de ses ramifications et de tous les appuis dont il bénéficie. Le Gabon pour sa part est tout décidé à s'associer à toutes initiatives concertées au niveau de la communauté internationale en vue de traquer ce fléau d'un autre genre. Nos services sont prêts à coopérer avec tous ceux des autres pays en ce sens. Car, au nom de quelle cause peut-on raisonnablement justifier la commission de crimes terroristes? Comment peut-on admettre, sans renoncer à notre éthique universelle d'humanité, que la fin puisse toujours justifier le recours à des moyens aussi extrêmes? C'est pourquoi nous sommes convaincus de la nécessité d'accélérer le processus de consultations mené dans le cadre du Comité spécial créé par l'Assemblée générale en vue de l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme international.

D'ores et déjà nous pouvons nous féliciter du consensus acquis pour la mise en place d'un régime international efficace contre le terrorisme. Dans ce domaine, la communauté internationale doit agir vite et de façon concertée. La recherche de réponses efficaces à la mesure de ce nouveau serpent des mers de notre temps s'impose comme une nécessité et une priorité absolues. Elle interpelle la communauté internationale à l'effet de s'y consacrer dès maintenant sans que soit

exclue de cette entreprise toutes interrogations sur les questions de fond. Ainsi, nous pourrions espérer comprendre pour mieux agir, mais sans justifier pour autant. Comprendre, disons-nous, pour aussi mieux rétablir des équilibres éventuellement rompus.

Nous devons donc nous saisir du sujet à l'examen et inscrire son traitement dans une perspective non seulement politique, mais aussi scientifique, c'est-à-dire analytique et multisectorielle, qui permet de dégager une unité de vue quel que soit l'angle adopté face au terrorisme. Une telle unité de vue ne peut être acquise qu'au terme d'une approche globale du sujet. À cet égard, les efforts déployés jusqu'à maintenant par la communauté internationale, tant dans le cadre de l'Assemblée générale que du Conseil de sécurité des Nations Unies, doivent être salués.

Force est de constater cependant que les solutions préconisées jusqu'ici sont de caractère parcellaire et ponctuel. Surtout leur caractère politique affecte considérablement leur efficacité escomptée, dès lors qu'elles renvoient à nos différents systèmes juridiques nationaux pour en assurer la mise en oeuvre. Or nos États ont des systèmes juridiques différents, outre le fait qu'ils sont libres d'avaliser les recommandations de la communauté internationale. C'est donc la question de l'efficacité des mesures visant à éliminer le terrorisme qui s'en retrouve mise en jeu.

À la faveur du contexte actuel la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour mener un travail en profondeur sur le phénomène du terrorisme. C'est l'occasion ou jamais pour la communauté internationale de se doter d'un dispositif juridique cohérent et opérationnel. Un tel dispositif se chargerait en son nom de l'encadrement du terrorisme depuis l'établissement des faits jusqu'à leur sanction en passant par leur qualification. Pour ce faire une définition communément acceptée du terrorisme doit être élaborée, tout comme devront être énoncés tous les éléments du dispositif applicables en vue de la répression des actes de terrorisme par la communauté internationale elle-même.

L'Assemblée générale des Nations Unies pourrait convoquer une session extraordinaire pour la définition du terrorisme, pendant qu'elle chargerait sa Commission du droit international de consacrer une de ses prochaines commissions exclusivement aux aspects techniques du système de répression du terrorisme.

La séance est levée à 18 h 15.